

Document de travail n°49

La durée effective du travail en France et en Europe

Résultats de 2013 et mise à jour
de l'étude de janvier 2012



Coe-Rexecode

JUIN 2014

Ce document de travail a été réalisé avec Michel DIDIER par



**Amandine
BRUN-SCHAMMÉ**

Amandine BRUN-SCHAMMÉ est Docteur en économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a rejoint Coe-Rexecode en 2009 après avoir occupé un poste de chargée d'études économiques à la DGTPE au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2001-2004) puis à la Drees au Ministère de la Santé (2004-2009). Elle est chargée des travaux de politique économique portant notamment sur l'emploi et la protection sociale.



Coe-Rexecode

Michel DIDIER, président ; Jean-Michel BOUSSEMART, délégué général ; Denis FERRAND, directeur général, directeur de la conjoncture et des perspectives ; Jean-François OUVRARD, directeur des études ; Murielle PREVOST, directrice des systèmes d'information

La durée effective du travail en France et en Europe

Résultats de l'année 2013
(mise à jour de l'étude de janvier 2012 et données nouvelles)

Résumé et principales conclusions	3
Plusieurs notions de durée du travail	7
<i>Les durées « collectives » de travail</i>	<i>7</i>
<i>Les durées « individuelles » de travail</i>	<i>8</i>
La mesure de la durée du travail	9
<i>L'enquête européenne sur les Forces de travail</i>	<i>9</i>
<i>L'enquête Acemo</i>	<i>10</i>
Les résultats des enquêtes statistiques	11
<i>Une durée collective moyenne de travail de 35,8 heures (enquête Acemo)</i>	<i>11</i>
<i>Une durée effective annuelle de travail de 1 661 heures</i> <i>pour les salariés à temps plein (enquête Forces de travail)</i>	<i>11</i>
<i>Une durée habituelle individuelle moyenne de travail de 39,2 heures</i> <i>par semaine (enquête Forces de travail)</i>	<i>12</i>
<i>L'évolution des durées du travail en France</i>	<i>14</i>
La durée du travail en France et dans les pays européens	15
Une comparaison détaillée de la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein en France et en Allemagne	18
I - Quelques questions en débat	23
II - Tableaux statistiques	29
III - Questionnaires des enquêtes	35
Bibliographie	45

La durée effective annuelle du travail en France et en Europe

Résultats de l'année 2013

(mise à jour de l'étude de janvier 2012 et données nouvelles)

Résumé et principales conclusions de l'étude

- Nous avons publié au début 2012 un ensemble de données inédites sur les durées effectives annuelles de travail dans les pays de l'Union Européenne, calculées à la demande de Coe-Rexecode par Eurostat à partir des enquêtes sur les Forces de travail (Document de travail n° 29, janvier 2012). Les résultats portaient sur la période 1998-2010. Ce nouveau document de travail présente les résultats mis à jour pour les années 2011, 2012 et 2013 ainsi que des données complémentaires commandées à Eurostat et des statistiques issues d'autres enquêtes. **Les dernières enquêtes confirment l'ensemble de nos conclusions antérieures.** La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps complet est en France la plus faible (avec la Finlande) de tous les pays européens. C'est aussi en France, selon les calculs d'Eurostat, que cette durée a le plus diminué au cours des quinze dernières années.
- Selon l'enquête Forces de travail d'Eurostat, **la durée effective de travail des salariés à temps complet était de 1 661 heures en France en 2013, soit 186 heures de moins que l'Allemagne, 120 heures de moins que l'Italie et 239 heures de moins que le Royaume-Uni.** De 2010 à 2013, cette durée a légèrement diminué en France (1 661 heures en 2013 contre 1 679 heures en 2010), elle a un peu plus diminué en Allemagne (1 847 heures en 2013 contre 1 904 en 2010) et en Italie (1 781 contre 1 813) qu'en France. Elle a en revanche augmenté au Royaume-Uni (1 900 heures en 2013 contre 1 856 en 2010) et en Espagne (1 805 heures contre 1 798 en 2010).
- Selon les résultats d'Eurostat, **entre 1999 et 2013, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps complet a diminué dans l'ensemble des pays européens. La diminution est de 14,8 % en France, 9,8 % en Espagne, 8,9 % en Allemagne, 8,5 % en Suède, 7,6 % en Italie, 3,1 % au Royaume-Uni.** Ces variations ont été affectées par certaines modifications de méthode de l'enquête sur les Forces de travail. Nous estimons à environ 5 points de pourcentage l'impact possible du passage à l'enquête en continu. Les modifications concernent l'ensemble des pays, l'enquête étant conçue pour rendre les résultats aussi comparables que possible. Elles ne modifient donc pas la hiérarchie des baisses de durée du travail. La France a mis en œuvre au début des années 2000 des mesures législatives spécifiques destinées à accélérer la baisse des différentes durées du travail. Il n'est donc pas surprenant qu'on en retrouve la trace dans les enquêtes statistiques.
- Pour les travailleurs **salariés à temps partiel**, la durée moyenne de travail effectif était en France en 2013 de **993 heures par an** (près de 60 % de la durée d'un temps plein), **contre 851 heures pour un salarié moyen à temps partiel allemand** (46 % de la durée d'un temps plein), 1 012 heures pour un salarié à temps partiel en Italie (58 % d'un temps plein), 864 heures au Royaume-Uni (45 % d'un temps plein).

- Enfin, pour les **travailleurs non-salariés à temps complet**, la durée effective annuelle moyenne de travail était de **2 372 heures en France en 2013, soit 43 % de plus que celle du salarié moyen à temps complet**. Dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, les non-salariés travaillent plus longtemps que les salariés mais dans des proportions sensiblement différentes de celle de la France. **L'écart de durée du travail entre non-salariés et salariés à temps plein est de 27 % pour l'Allemagne, 21 % pour l'Italie, 7 % pour le Royaume-Uni, contre 43 % pour la France.**
- On peut aussi calculer des durées effectives annuelles moyennes pour l'ensemble des travailleurs de toutes catégories (à temps complet, à temps partiel et non-salariés) ou des durées moyennes pour l'ensemble des salariés (à temps complet ou partiel). **Pour l'ensemble des salariés, à temps complet et à temps partiel, la durée effective annuelle moyenne de travail est de 1 536 heures pour la France en 2013, 1 580 heures pour l'Allemagne, 1 636 heures pour l'Italie, 1 637 heures pour le Royaume-Uni.** Il s'agit là de moyennes de durées entre des catégories très différentes. Celles-ci dépendent autant des différences de structures de l'emploi entre pays (la proportion des travailleurs à temps partiel et à temps complet est très différente d'un pays à l'autre, et faible en France) que des différences de durées du travail des travailleurs placés dans des situations comparables. Elles sont donc ambiguës car elles mêlent un message sur les durées du travail et un message sur les choix ou les contraintes de travail à temps partiel des différents pays. Les deux sujets sont importants, mais ils relèvent d'analyses et probablement de politiques différentes.
- L'importance des écarts observés entre pays, écarts confirmés par les enquêtes les plus récentes, avait surpris lors de la publication des résultats de 2010 en janvier 2012. Nous avons, depuis lors, cherché à **mieux comprendre l'articulation entre les différentes visions possibles de la durée du travail**. A la demande de Coe-Rexecode, les services d'Eurostat ont réalisé des exploitations complémentaires dans ce sens. L'enquête Forces de travail collecte en effet non seulement les durées effectives de travail des personnes interrogées au cours de la semaine précédent l'enquête mais elle collecte aussi les durées d'absence éventuelles et leurs causes, ainsi que la durée « habituelle » du travail de chaque personne interrogée, c'est-à-dire en principe le temps qui aurait été travaillé si la semaine avait été une semaine « normale ». On dispose donc, à quelques écarts statistiques près, des facteurs qui expliquent l'écart entre la durée habituelle (durée de travail d'une semaine sans absence) et la durée effective annuelle.
- **En France, en 2013, la durée « habituelle » déclarée par les travailleurs interrogés ressort de l'enquête en moyenne à 39,2 heures par semaine.** Si toutes les semaines de l'année étaient effectivement travaillées 39,2 heures, la durée effective annuelle de travail devrait être de 2 044 heures. Or, les mêmes personnes interrogées ont déclaré une durée effective annuelle de 1 661 heures. Cet écart de 383 heures s'explique par les différentes absences (congés, maladie, etc...). **Traduit en nombre de semaines (c'est-à-dire en divisant par la durée habituelle de 39,2 heures), l'écart total entre durée « habituelle » et durée effective représente 10,3 semaines.** L'enquête d'Eurostat permet de décomposer cet écart entre les différentes causes d'absence. Comme on pouvait s'y attendre, la principale raison de l'écart est l'absence pour congés et RTT (non distingués dans l'exploitation des résultats). Sur les 10,3 semaines, les congés ordinaires et RTT représentent 6,6 semaines. Les autres causes d'absence sont les congés pour maladie ou garde d'enfant (1,6 semaine), les congés de maternité ou paternité (0,4 semaine), les congés au titre des jours fériés (0,9 semaine), les absences pour formation (0,2 semaine), ainsi que diverses autres causes (0,5 semaine). En retranchant les durées d'absence de la durée annuelle théorique (52,14 semaines x 39,2 heures = 2 044), on retrouve pratiquement la durée effective annuelle de 1 661 heures ce qui confirme la cohérence des réponses. Il subsiste un écart statistique résiduel inexpliqué de l'ordre de 1 %.

- Nous publions en outre les premières données disponibles sur les **durées effectives moyennes de travail des salariés à temps complet par secteurs d'activité** calculées par Eurostat à partir de l'enquête sur les Forces de travail. La durée effective de travail des salariés à temps complet est la **plus élevée en 2013 dans les secteurs de l'agriculture (1 767 heures) et des services marchands (1 729 heures)**. Elle s'établit à un peu plus de 1 660 heures dans l'industrie et dans la construction. Elle est sensiblement **plus faible dans les services non marchands (1 589 heures, soit 72 heures de moins que la moyenne de l'économie)**. Ces résultats sont cohérents avec ceux de Insee Première n° 1422, novembre 2012 qui précise que la durée des congés seraient de l'ordre de 5 semaines dans les PME, de 6 semaines dans les autres entreprises et de 7,6 semaines dans les trois fonctions publiques (8 pour l'Etat).
- Toutes les informations précédentes résultent des déclarations des personnes interrogées. Le fait que la durée habituelle hebdomadaire, les temps d'absences et la durée effective s'articulent bien signifie que les personnes interrogées sont cohérentes dans leurs réponses mais pas nécessairement que les déclarations traduisent exactement la réalité. La seule façon de tester cette hypothèse est de confronter ces résultats avec des données collectées auprès des employeurs. On dispose pour cela de l'**enquête Acemo, menée auprès des établissements du secteur privé, qui fournit une durée collective moyenne hebdomadaire de travail. Cette durée, qui n'est pas une durée de travail effective mais une référence pour l'établissement ressort en moyenne à 35,8 heures** dans le secteur marchand non agricole. La durée collective moyenne de travail est donc inférieure de 3,4 heures par semaine à la durée habituelle déclarée par les salariés en 2013.
- Une partie de l'écart peut s'expliquer par la définition de la durée collective de travail. Celle-ci décompte en effet les RTT de la durée hebdomadaire. Par exemple, un établissement dont les salariés travaillent habituellement 36 heures et 50 minutes par semaine et bénéficient d'une journée de RTT toutes les quatre semaines déclarera une durée collective de 35 heures hebdomadaire. De leur côté, il est probable que les salariés déclareront une durée habituelle de 36 heures et 50 minutes qui correspond à une semaine normale sans RTT. Selon une étude de la Dares (Dares Analyses n° 47, juillet 2013), les cadres déclarent, en plus des congés annuels, 11 jours de congés RTT en moyenne, contre 9,7 jours pour les professions intermédiaires, 8,1 jours pour les employés et 6,1 jours pour les ouvriers. On ne connaît pas en revanche la proportion de salariés disposant de RTT. Nous retenons une estimation de l'effet RTT à un peu plus de 8 jours en moyenne sur l'année pour les salariés concernés, ce qui représente de l'ordre d'une heure par semaine en moyenne sur l'ensemble des salariés.
- Une seconde partie de l'explication tient aux heures supplémentaires. Le volume annuel moyen d'heures supplémentaires d'un salarié à temps complet est estimé selon la même étude à 35 heures (43 heures selon l'enquête Acemo), soit de l'ordre de 0,6 heure par semaine environ en moyenne. On peut ainsi « expliquer » au total un peu plus d'une heure et demie sur l'écart de 3,4 heures entre la durée collective et la durée individuelle habituelle de travail. **Il resterait un écart inexpliqué de 1,5 à 2 heures entre la durée collective déclarée par les employeurs et la durée « habituelle » déclarée par les salariés interrogés.**
- A partir de l'enquête sur les Forces de travail, nous disposons également des **passages entre la durée habituelle individuelle et la durée effective pour l'Allemagne**. En Allemagne, la **durée habituelle du travail ressort dans l'enquête à 40,6 heures en moyenne hebdomadaire, soit 1,4 heure de plus qu'en France**, ce qui en termes annuels explique environ 73 heures de l'écart des durées effectives des salariés à temps plein de 186 heures observé en 2013. Le reste, soit 113 heures est dû pour l'essentiel à l'écart des congés annuels (et pour la France des RTT), qui représentent 6,6 semaines

en France contre 3,9 en Allemagne. L'écart dû aux RTT (qui n'existe pas en Allemagne) serait de l'ordre de 8 jours, soit environ 1,5 semaine. Le chiffre des congés semble sous-estimé pour l'Allemagne par rapport à la réalité (et peut-être aussi pour la France). La durée légale des congés annuels est en effet de 20 jours en Allemagne mais les conventions collectives ou d'entreprises accordent généralement des jours de congés supplémentaires. C'est aussi le cas en France dans des proportions que l'enquête ne permet pas de connaître.

- **Pour la durée effective de travail des salariés à temps complet par secteur d'activité**, on retrouve pour l'Allemagne une **hiérarchie similaire à celle de la France**. La durée effective moyenne annuelle de travail est plus faible en France dans tous les secteurs d'activité mais particulièrement dans le secteur des services non marchands (218 heures d'écart) entre la France et l'Allemagne.

Les résultats présentés apportent des éclairages complémentaires à notre étude de 2012 dont ils confirment dans l'ensemble les conclusions. Certaines zones d'ombres statistiques subsistent, notamment sur l'impact des modifications des enquêtes dans le temps mais aussi sur certaines notions comme la durée « habituelle » du travail ou les frontières du travail effectif. Compte tenu des enjeux sociaux de la durée du travail, particulièrement dans notre pays, il serait souhaitable que les statistiques publiques s'efforcent de lever dans la mesure du possible les incertitudes.

La publication de notre Document de travail n° 29, janvier 2012 avait suscité un grand nombre de réactions. On citera notamment une note de travail de Odile Chagny du Groupe Alpha, une note de l'OFCE (Eric Heyer, Mathieu Plane et Xavier Timbeau). En outre, d'autres travaux sur la mesure de la durée du travail ont été conduits depuis (Dares Analyses n° 47, juillet 2013, Insee Première n° 1422, novembre 2012).

Nous avons réunis plusieurs d'entre eux, accessibles par notre site internet : www.coe-rexencode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013 et dans la bibliographie en fin d'article.

Nous nous sommes par ailleurs efforcés de tenir compte dans la préparation du présent document des commentaires les plus pertinents qui avaient été formulés sur notre première étude.

La durée du travail peut être vue sous différents angles. On distingue notamment les durées de travail « collectives », c'est-à-dire en principe communes à un groupe de travailleurs par exemple d'un établissement industriel, mais dont peuvent s'écarter les durées de travail effectives « individuelles » des différents travailleurs.

Certains travailleurs sont salariés et sont soumis aux règles du Code du travail, d'autres sont indépendants et organisent leur travail eux-mêmes. Certains travaillent à temps complet, d'autres exercent leur activité à temps partiel, la quotité de temps partiel résultant de leur contrat personnel de travail. **Les durées moyennes les plus significatives doivent être calculées de préférence pour des catégories homogènes de travailleurs.** Sauf précision contraire, la notion de durée du travail la plus intuitive et la plus courante est la durée de travail des salariés à temps complet.

Les mesures statistiques des différentes durées de travail passent par des enquêtes auprès d'échantillons de personnes (pour les durées individuelles) ou d'établissements (pour les durées collectives). Les données élémentaires recueillies doivent ensuite être agrégées pour calculer des durées moyennes relatives à différentes catégories de travailleurs.

Nous précisons dans un premier temps les différents concepts de durée du travail. Nous rappelons ensuite en détail comment sont établies les statistiques qui les mesurent. Nous présentons les résultats disponibles pour la France et pour les autres pays européens. Nous comparons de façon plus précise la durée du travail en France et en Allemagne, telles qu'elles résultent des enquêtes d'Eurostat. A la demande de Coe-Rexecode, Eurostat avait procédé début 2012 au calcul de la durée effective annuelle moyenne de travail dans les 27 pays européens à partir des données individuelles de l'enquête sur les Forces de travail (LFS).

Ce calcul a été réalisé pour les travailleurs salariés et non-salariés en distinguant ceux qui travaillent à temps plein et à temps partiel. Les données étaient disponibles sur la période 1998-2010¹. A la demande de Coe-Rexecode, Eurostat a réalisé une actualisation de ces données pour les années 2011, 2012 et 2013 et d'autres calculs complémentaires permettant de mieux comprendre les écarts observés.

Plusieurs notions de durée du travail

Plusieurs notions de durée du travail coexistent². On distingue ainsi les durées de travail dites « collectives », c'est-à-dire en principe communes à un groupe défini de travailleurs et les durées de travail dites « individuelles », c'est-à-dire propres à chacun des travailleurs.

Les durées « collectives » de travail

La durée légale de travail

En France, la durée légale du travail est fixée depuis 2000 à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps plein et pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif. La durée légale du travail ne définit pas un temps de travail effectif. C'est une durée de référence, un seuil à partir duquel sont calculées les heures supplémentaires. Elle ne constitue ni une durée minimale de travail puisque certains travailleurs peuvent exercer leur activité à temps partiel, ni une durée maximale car des heures supplémentaires peuvent être légalement accomplies, dans le respect toutefois des durées maximales légales au-delà desquelles aucun travail ne peut être demandé. Des conventions de forfait en jours sur l'année permettent de rémunérer certains salariés sur la base d'un nombre de jours travaillés annuellement, laissant ainsi au salarié plus de liberté pour organiser son emploi du

¹ « La durée effective de travail en France et en Europe », document de travail n°29, Coe-Rexecode, janvier 2012.

² « La durée de travail des salariés à temps complet », Dares analyses, n°47, juillet 2013.

temps. Pour pouvoir être mis en œuvre, ce type de convention doit faire l'objet d'un accord collectif puis donner lieu à la conclusion d'une convention individuelle avec chaque salarié concerné.

La durée collective « affichée » de travail

Une seconde durée collective de travail est la durée de travail « affichée ». La durée collective « affichée » mesure la durée de travail commune à un groupe de salariés à temps complet, selon l'horaire affiché sur le lieu de travail. La durée collective est le plus généralement une durée hebdomadaire. L'horaire habituel collectif de travail ne concerne que les salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par leur contrat de travail. **La durée collective peut être différente de la durée légale du travail et les durées effectives des salariés peuvent être différentes de la durée collective.**

Les durées « individuelles » de travail

D'autres durées de travail prennent l'individu comme référence et sont des durées individuelles de travail.

La durée « habituelle » de travail

Une première notion de durée de travail est la « durée habituelle individuelle de travail ». Il s'agit de la durée de travail lors d'une semaine normale sans événements particuliers tels que les jours fériés, les congés, les RTT, les absences pour maladie etc.). **Elle peut différer de la durée collective de travail.** Dans la pratique, elle est difficilement observable directement.

La durée « rémunérée » de travail

Une deuxième notion de durée individuelle de travail est la « durée rémunérée ». La durée rémunérée comprend les heures de travail réalisées par un travailleur ainsi que les heures de travail non effectuées mais néanmoins rémunérées comme les congés payés, les arrêts de travail pour maladie ou

maternité, etc. Elle est donc sensiblement supérieure à la durée effective de travail.

La durée « effective » de travail

Une troisième notion de durée individuelle de travail est la durée « effective » de travail au cours d'une période donnée. Selon les directives internationales actuelles (la résolution concernant les statistiques des heures de travail a été adoptée lors de la 10e Conférence internationale des statisticiens du travail en 1962 et est toujours en vigueur), « les heures réellement effectuées sont celles que les travailleurs consacrent à leur travail durant une période de référence spécifiée ». **Cette notion globale est précisée par une liste d'éléments ou « composantes du travail » comprenant :**

- 1) **le temps passé à la production** : les heures de travail réellement effectuées et les heures effectuées au-delà et généralement rémunérées à des taux supérieurs aux taux normaux (heures supplémentaires) ;
- 2) **le temps consacré à des activités secondaires liées au travail** : le temps consacré sur le lieu de travail à des travaux tels que la préparation du poste de travail, les travaux de réparation et d'entretien, la préparation et le nettoyage des outils et l'établissement de reçus, de fiches de durée d'opérations et de rapports ;
- 3) **le temps non productif passé pendant le processus de production** : le temps passé sur le lieu de travail durant les temps morts, en raison par exemple du manque occasionnel de travail ou de panne de machines ou d'accidents, ou le temps passé sur le lieu de travail pendant lequel aucun travail n'a été fait, mais est cependant rémunéré sur la base d'un contrat d'emploi garanti ;
- 4) **le temps de repos correspondant à de courtes périodes de pause sur le lieu de travail** (source : Bureau international du travail).

La durée effective de travail exclut explicitement les heures rémunérées mais non effectuées, par

exemple les congés annuels payés, les jours fériés payés (sauf s'ils sont travaillés), les congés de maladie payés, les pauses repas et les heures consacrées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Ces différentes durées du travail ont toutes leur intérêt mais elles sont de natures différentes. Les durées collectives de travail donnent le cadre de travail général. La durée rémunérée de travail se rattache aux coûts mais est assez éloignée du temps consacré à la production. La durée « habituelle » de travail donne une indication sur les habitudes de travail mais ne définit pas une réalité mesurable de façon objective. Des différentes notions de durée du travail, la plus pertinente pour l'analyse de la production nous semble être la « durée effective de travail » ou nombre d'« heures réellement effectuées ». C'est en effet la seule qui mesure la quantité de facteur travail effectivement mise en œuvre dans la production. La durée effective du travail peut être mesurée sur différentes périodes de temps calendaire (la journée, la semaine, le mois ou l'année). Les périodes d'une durée inférieure à l'année sont affectées de nombreux aléas (maladies par exemple) et de facteurs saisonniers (les congés annuels sont pris davantage en été). **La meilleure mesure est la durée effective de travail annuelle** car elle intègre les mouvements saisonniers de ces facteurs. Les durées annuelles effectives de travail sont bien sûr influencées par la durée collective de l'établissement et la durée légale de travail, mais elles diffèrent d'un travailleur à l'autre et leur mesure passe nécessairement par des enquêtes directes collectant la durée effective de travail de chaque travailleur.

La mesure de la durée du travail en France

Les données de durée du travail sont établies en France à partir de deux enquêtes statistiques : l'enquête Emploi (nom donné en France à l'enquête européenne sur les Forces de travail) et l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi

de la main-d'œuvre (Acemo). Une troisième enquête, l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) collecte des durées rémunérées et des durées effectives mais la dernière enquête date de 2008 et les résultats concernant les durées de travail paraissent douteux. La prochaine enquête qui porte sur 2012 et dont les résultats devraient être publiés au début de l'année 2015 nous éclairera peut-être sur ce point.

L'enquête européenne sur les Forces de travail (ou enquête Emploi pour la France)

L'enquête Emploi est réalisée en continu depuis 2003 (les personnes sont interrogées tout au long des semaines de l'année) par l'Insee auprès des personnes de 15 ans et plus vivant dans le logement. Elle était réalisée en mars auparavant. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes « Forces de travail » défini par l'Union européenne (« Labour Force Survey »). C'est la seule enquête permettant de mesurer l'activité, le chômage, l'emploi et l'inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Les questions portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an auparavant, et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant, dans un ménage « ordinaire ». Chaque trimestre, environ 54 000 logements dits « ordinaires », c'est-à-dire des résidences principales à caractère non collectif, sont enquêtés. Ils sont renouvelés par sixième chaque trimestre. Au total, les fichiers d'enquête comptent environ 72 000 personnes de 15 ans ou plus répondantes chaque trimestre, réparties dans 38 000 ménages.

Les personnes d'un même logement sont interrogées six fois de suite (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre). La collecte est étalée régulièrement sur l'ensemble des semaines de l'année, soit environ 4 000 logements

enquêtés en France chaque semaine et effectuée sous CAPI (collecte assistée par informatique), en visite sur place pour la première et la dernière interrogation de chaque logement, et par téléphone pour les autres entretiens.

Concernant la durée du travail, les personnes âgées de 15 ans et plus qui occupent un emploi sont soumises à une liste de questions précises établies par Eurostat et qui s'appuie sur les définitions internationales de la durée du travail (le questionnaire est donné en annexe). Les travailleurs de tous les secteurs d'activité sont interrogés notamment sur leur durée habituelle de travail puis décrivent leur activité au cours de la « semaine de référence » de la vague d'interrogation, semaine du lundi au dimanche, dont les dates sont explicitement mentionnées lors de l'interrogation et qui précède de peu la date d'interrogation, de 1 à 16 jours dans la plupart des cas. L'enquête étant réalisée « en continu », la semaine de référence est décalée chaque semaine sur des échantillons différents de sorte que les durées effectives de travail de chaque semaine sont mesurées sur l'ensemble du cycle annuel.

A partir des données individuelles recueillies par les différents instituts nationaux de conjoncture, Eurostat calcule des durées moyennes :

1) **La durée habituelle moyenne de travail** est la moyenne des durées habituelles de travail indiquées par les personnes interrogées. Les résultats sont publiés trimestriellement sous la forme de moyennes trimestrielles des résultats hebdomadaires. La moyenne des quatre trimestres d'une même année permet d'obtenir le nombre moyen d'heures habituellement travaillées en moyenne par semaine au cours de l'année.

2) **La durée effective annuelle moyenne de travail** est calculée aussi : la durée effective moyenne de travail des personnes interrogées chaque semaine est calculée, puis la moyenne des durées effectives hebdomadaires moyenne sur toutes les semaines du trimestre est ensuite calculée. La moyenne des quatre trimestres d'une

même année permet d'obtenir le nombre moyen d'heures effectivement travaillées en moyenne pour chaque semaine de l'année. En multipliant ce résultat par le nombre de semaines calendaires (52), l'enquête sur les Forces de travail est donc censée fournir une mesure exacte de la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs ayant un emploi. Les agrégations des données individuelles sont effectuées et publiées selon différents regroupements : par sexe, statut professionnel, type de contrat (temps plein ou temps partiel) et secteurs d'activité économique pour l'emploi principal occupé et, le cas échéant pour l'emploi secondaire.

L'enquête ACEMO

L'enquête ACEMO (sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre) est réalisée auprès des entreprises de l'ensemble du secteur marchand hors employeurs agricoles, administration publique, syndicats de copropriété, associations de type loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales de France métropolitaine. L'enquête ACEMO est réalisée par la Dares trimestriellement auprès des entreprises de 10 salariés ou plus et annuellement et de manière simplifiée auprès des entreprises de moins de 10 salariés. L'enquête mesure les évolutions conjoncturelles de :

1) l'emploi salarié en fin de trimestre. L'ensemble des salariés ayant un contrat de travail et qui sont payés par l'établissement sont comptés à l'exclusion des intérimaires et des stagiaires. Les salariés à temps partiel, en contrat à durée déterminée et en contrat "nouvelles-embauches" (CNE) sont aussi pris en compte.

2) les salaires de base : salaire mensuel de base (SMB) et salaire horaire de base des ouvriers (SHBO).

3) la durée collective du travail : la durée collective (ou offerte) mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il

est affiché sur leur lieu de travail. Elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail. L'enquête ACEMO permet en outre de calculer la proportion de salariés dont le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours (12,7 % des salariés à temps complet fin 2013).

La partie du questionnaire portant sur la durée du travail figure en annexe.

Les résultats des enquêtes statistiques

Il existe plusieurs sources de données de la durée du travail répondant à plusieurs définitions et à différents champs. C'est ce que nous allons analyser dans cette partie.

Une durée collective moyenne de travail de 35,8 heures par semaine dans le secteur marchand non agricole (enquête Acemo auprès des employeurs)

Il faut souligner que la durée collective de travail, mesurée par l'enquête Acemo, est exprimée sous forme d'une durée hebdomadaire mais elle est calculée de façon « annualisée ». Si la durée hebdomadaire collective de travail de l'établissement s'élève à 36 heures et 50 minutes mais qu'en contrepartie les salariés bénéficient d'un jour de RTT toutes les quatre semaines de travail, la durée hebdomadaire collective de travail renseignée par l'établissement sera de 35 heures. Si la durée collective est de 38 heures sans jours de RTT, la durée renseignée par l'établissement dans l'enquête Acemo sera de 38 heures.

En France, pour les salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs marchands non agricoles, la durée hebdomadaire collective moyenne de travail était de 35,6 heures au quatrième trimestre 2013. Cette durée était de 35,4 heures en moyenne dans l'industrie, de 36,4 heures dans la construction et de 35,6 heures dans le secteur tertiaire marchand au dernier trimestre 2013.

L'enquête Acemo-TPE permet de mesurer la durée hebdomadaire collective moyenne de travail dans les entreprises de moins de 10 salariés du secteur marchand non agricole. Au quatrième trimestre 2011, en France, cette durée s'élevait à 36,5 heures.

En retenant la répartition des salariés selon la taille des entreprises publiée par l'Insee à partir de l'enquête Esane 2011, la durée collective moyenne de travail quelle que soit la taille de l'entreprise dans le secteur marchand non agricole est de l'ordre de 35,8 heures par semaine.

Une durée effective annuelle de travail de 1 661 heures pour les salariés à temps plein (enquête Forces de travail)

Pour la France, la durée effective annuelle moyenne de travail est publiée par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé à partir des données de l'enquête Forces de travail (nommée enquête Emploi en France). La durée effective annuelle moyenne de travail est disponible pour différentes catégories de travailleurs (non-salariés ou salariés) et selon leur statut de travail (temps complet ou temps partiel). La dernière année publiée par la Dares est 2011.

A la demande de Coe-Rexecode, Eurostat avait procédé en 2012 à une exploitation des données individuelles de l'enquête européenne sur les Forces de travail afin de calculer le « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées dans l'activité principale » des personnes en emploi, qu'elles aient ou non travaillé durant la semaine sur laquelle elles sont interrogées (ce qui donne une estimation correcte de la durée effective moyenne de travail). Les durées annuelles moyennes effectives de travail de 1998 à 2010 pour l'ensemble des pays de l'Union européenne nous avaient été communiquées par Eurostat et publiées en 2012. Coe-Rexecode a demandé une actualisation de ces données à Eurostat pour les années 2011, 2012 et 2013. Pour la France, ces résultats coïncident exactement avec les

Une erreur à ne pas commettre

Eurostat publie sur son site internet des données de durée effective de travail intitulées « nombre moyen d'heures effectivement prestées par semaine dans l'activité principale ». En extrapolant cette durée moyenne de travail exprimée de façon hebdomadaire à l'ensemble de l'année, nous devrions retrouver pour la France les chiffres publiés par la Dares. Or cela n'est pas le cas. Nous avons interrogé Eurostat sur cette anomalie en 2012 et il nous avait été précisé que « tous les tableaux d'heures effectivement travaillées par semaine sur le site d'Eurostat excluent du calcul des moyennes les personnes ayant travaillé 0 heure ». Les résultats publiés par Eurostat correspondent en fait au « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » **des personnes qui ont travaillé au moins une heure au cours de leur semaine de référence**. Les personnes qui n'ont pas travaillé durant la semaine sur laquelle elles étaient interrogées en raison par exemple de congés annuels, d'arrêts de travail pour maladie sont exclues du dénominateur dans le calcul de la moyenne ce qui augmente en apparence le nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale. En fait, les durées hebdomadaires publiées par Eurostat sous l'intitulé « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » ne permettent pas d'obtenir la durée effective annuelle moyenne de travail.

résultats obtenus par la Dares à partir de l'enquête Emploi de l'Insee, pour les années publiées par la Dares³.

D'après l'enquête sur les Forces de travail et selon les calculs d'Eurostat, en 2013, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps complet s'élevait en France à 1 661 heures. La durée effective de travail des salariés à temps partiel s'élevait à 993 heures. La durée moyenne de travail était de 1 536 heures pour l'ensemble des

salariés. La durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés à temps plein s'élevait à 2 372 heures en 2013 en France.

Une durée habituelle individuelle moyenne de travail de 39,2 heures par semaine (enquête Forces de travail auprès des travailleurs)

La durée habituelle individuelle de travail déclarée par les individus en situation d'emploi est publiée par Eurostat à partir de l'enquête européenne sur les Forces de travail (enquête Emploi en France) et par la Dares. Les données sont publiées de 1983 à 2013 par Eurostat pour la France et de 2003 à 2011 par la Dares. Les données calculées pour la France par Eurostat et celles calculées et publiées par la Dares coïncident pour les années communes.

En 2013, la durée habituelle moyenne de travail par semaine des salariés à temps complet était de 39,2 heures. La durée habituelle moyenne de travail par semaine des salariés à temps partiel était de 23,3 heures. La proportion de salariés travaillant à temps complet était de 81 % et celle

Durée effective annuelle moyenne de travail en France des salariés et non-salariés (en heures)

	2013
Travailleurs salariés en emploi :	
à temps complet	1 661
à temps partiel	993
ensemble	1 536
Temps complet (non-salariés)	2 372

Champ : Ensemble de l'économie.

Source : Eurostat, Enquête européenne sur les Forces de travail.

³ Les résultats diffèrent en 2003 et 2004 car Eurostat n'utilise pas les données disponibles sur toute l'année à ces dates. Voir paragraphe sur les effets du passage en continu de l'enquête page 15.

des salariés travaillant à temps partiel de 19 %. Eurostat signale certaines modifications de formulation dans le questionnaire de l'enquête en 2013.

La durée habituelle individuelle est supérieure de 3,4 heures par semaine à la durée collective de travail de l'enquête Acemo. Une partie de l'écart peut s'expliquer par la définition de la durée collective de travail. Celle-ci décompte en effet les RTT de la durée hebdomadaire. Par exemple, un établissement dont les salariés travaillent habituellement 36 heures et 50 minutes par semaine et bénéficient d'une journée de RTT toutes les quatre semaines déclarera une durée collective de 35 heures hebdomadaire. De leur côté, il est probable que les salariés déclareront une durée habituelle de 36 heures et 50 minutes. D'après une étude de la Dares, en plus des congés annuels, les cadres déclarent 11 jours de RTT en moyenne, contre 9,7 jours pour les professions intermédiaires, 8,1 jours pour les employés et 6,1 jours pour les ouvriers. On ne connaît pas la proportion de salariés disposant de RTT. En retenant une estimation des RTT d'un peu

plus de 8 jours en moyenne sur l'année ceci représente environ 1 heure par semaine.

Une seconde partie de l'explication tient aux heures supplémentaires. Le volume annuel moyen d'heures supplémentaires d'un salarié à temps complet est estimé à 35 heures, soit de l'ordre de 0,6 heure par semaine environ en moyenne. On peut ainsi « expliquer » environ 1,5 à 2 heures de l'écart de 3,4 heures entre la durée collective et la durée individuelle habituelle de travail. Il resterait un écart inexplicable entre la durée collective déclarée par les employeurs et la durée habituelle déclarée par les salariés interrogés.

Nous avons indiqué précédemment que la durée habituelle individuelle moyenne de travail des salariés à temps plein était en France en 2013 d'après l'enquête Forces de travail de 39,2 heures par semaine. Si toutes les semaines de l'année étaient effectivement travaillées 39,2 heures, la durée

Comment passe-t-on de la durée « habituelle » de 39,2 heures pour une semaine normale à une durée effective annuelle de travail des salariés à temps complet ? (année 2013)

	En heures	En semaines ¹
1) Durée habituelle individuelle hebdomadaire de travail (h/sem.)	39,2	
2) Le nombre de semaines dans l'année est de 52,14		
3) Durée des périodes non travaillées (exprimée en semaines)		10,3
<i>Congés ordinaires et RTT</i>		6,6
<i>Congés maternité ou paternité</i>		0,4
<i>Congés maladie (y compris garde d'enfant)</i>		1,6
<i>Grèves</i>		0,0
<i>Chômage partiel</i>		0,1
<i>Jours fériés</i>		0,9
<i>Formation</i>		0,2
<i>Autres</i>		0,5
4) Nombre de semaines effectivement travaillées (en sem.) (2-3)		41,8
5) Durée annuelle de travail effectif (en heures) (1)*(4)	1 640	
6) Durée effective annuelle de travail (source : Eurostat (en heures))	1 661	
¹ Convertis sur la base de 1 semaine = 39,2 heures		

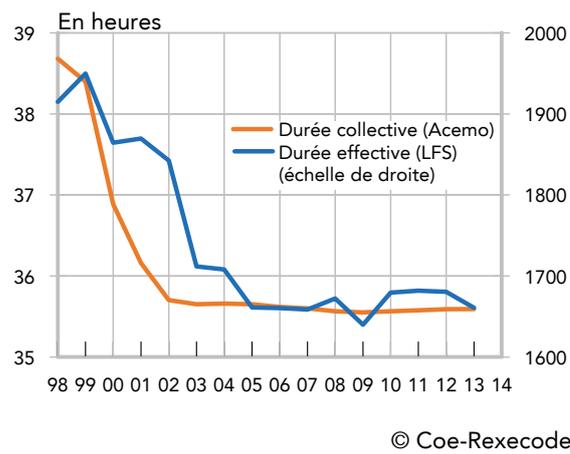
effective annuelle devrait être de 2 044 heures. Or cette durée est selon la même enquête Forces de travail réalisée auprès des mêmes personnes, de 1 661 heures en 2013. L'écart de 383 heures s'explique par les différentes absences (congés, maladie, formation, jours fériés etc...). Traduit en nombre de semaines (c'est-à-dire en divisant par la durée habituelle de 39,2 heures), cet écart représente l'équivalent de 10,3 semaines.

L'enquête Forces de travail permet de décomposer cet écart entre les différentes causes d'absence. Eurostat a en effet établi à la demande de Coe-Rexecode une exploitation spéciale des données pour analyser cet écart. Comme on pouvait s'y attendre, la principale raison de l'écart est l'absence pour congés et RTT. Sur les 10,3 semaines, les congés ordinaires et RTT représentent 6,6 semaines. Les autres causes d'absence sont les congés pour maladie ou garde d'enfant (1,6 semaine), les congés de maternité ou paternité (0,4 semaine)⁴, les congés au titre des jours fériés (0,9 semaine), les absences pour formation (0,2 semaine), ainsi que diverses autres causes (0,5 semaine)⁵. Sur les 52,14 semaines de l'année, le nombre d'heure effectivement travaillées représente l'équivalent de 41,8 semaines de 39,2 heures (soit 1 640 heures). On retrouve donc à peu près la durée effective annuelle moyenne de travail déclarée de 1 661 heures en 2013. Il reste un écart statistique résiduel inexpliqué de l'ordre de 1 %.

L'évolution des durées du travail en France

Le graphique ci-contre compare l'évolution de la durée collective et de la durée effective de 1998 à 2013. La durée collective moyenne résulte de l'enquête Acemo des employeurs du secteur marchand. C'est une durée hebdomadaire de référence pour les salariés d'un établissement. La durée effective moyenne annuelle de travail de l'enquête Forces de travail est mesurée par une interrogation des salariés (ensemble de l'économie). On observe sur le

L'évolution de la durée collective hebdomadaire et de la durée effective annuelle moyenne des salariés à temps complet



graphique ci-dessous que la durée effective de travail s'est ajustée avec un certain retard à la durée collective.

On rappelle aussi qu'un changement de méthode de l'enquête Forces de travail est intervenu et que ce changement a pu affecter les résultats pour les autres pays.

Le mode d'administration des enquêtes *Forces de travail* a en effet été modifié au cours de la période étudiée. Pour l'essentiel, il s'est agi d'un passage de l'enquête réalisée au cours d'une semaine identique pour tous les ménages (mars en France, avril en Allemagne) à une enquête réalisée en continu tout au long de l'année. Or, le nombre des congés annuels (au moins pour les congés annuels hors RTT) pris au cours d'une semaine de référence située au printemps est inférieur au nombre de congés pris au cours d'une semaine « moyenne », intégrant les congés plus nombreux pris au cours de l'été. Le passage à l'enquête en continu a donc entraîné une augmentation du nombre de congés mesuré par l'enquête et donc une baisse de la durée effective du travail mesurée par l'enquête,

⁴ Sans doute sous-estimés voir « La durée du travail des salariés à temps complet », Dares analyses n°47, juillet 2013.

⁵ Ces résultats sont du même ordre que ceux établis par la Dares pour l'année 2011. Voir « La durée du travail des salariés à temps complet », Dares analyses n°47, juillet 2013.

mieux mesurée au demeurant depuis le passage à l'enquête en continu. Cette modification a concerné l'ensemble des pays. Elle a donc dû avoir un effet similaire. Celui-ci n'a malheureusement pas été estimé lors du changement de méthode. On peut s'en faire une idée approximative par deux approches.

1. La modification de méthode est intervenue en 2003 pour la France, en 2005 pour l'Allemagne. On constate en 2005 une baisse de la durée du travail effective des salariés à temps complet en Allemagne de 2 003 heures à 1 953 heures, soit - 50 heures. Cette baisse pourrait s'expliquer pour une large part par l'effet du changement de méthode (la durée annuelle étant stable les années précédentes et suivant 2003). En France, la baisse a été plus importante en 2003 (de 1 842 à 1 712, soit 130 heures), mais c'est aussi à cette époque que les lois des 35 heures ont été généralisées à l'ensemble des entreprises.

2. Une seconde approche peut être déduite de la comparaison des résultats d'Eurostat et de ceux de la Dares pour les années 2003 et 2004. En effet, la Dares a publié les résultats de l'enquête en continu dès 2003 et Eurostat a procédé en deux temps. En 2003, Eurostat a pris comme référence la moyenne du premier trimestre au lieu de la semaine de mars, et en 2005 a remplacé le premier trimestre par la moyenne sur l'ensemble des semaines de l'année. La comparaison des résultats de la Dares et d'Eurostat permet d'estimer l'impact des changements de méthode pour les salariés à temps complets.

En conclusion, la diminution de 2002 à 2003 peut être due en partie au passage de l'enquête de mars à la moyenne du premier trimestre mais l'effet devrait être faible, le mouvement saisonnier relevant plutôt de la période d'été. L'écart en 2003 et 2004 entre Dares et Eurostat mesurerait l'effet du changement de méthode entre premier trimestre et continu. Cet écart moyen sur les deux années est de 83 heures pour la France, qui serait donc un effet de mesure. Des écarts analogues, mais pas nécessairement strictement égaux, ont dû affecter les durées effectives dans les autres pays de sorte que le changement de méthode modifierait les

variations de 1998 à 2013 pour l'ensemble des pays mais ne modifierait pas ou peu la hiérarchie des baisses constatées sur l'ensemble de la période.

	Dares	Eurostat
2002	nd	1 842
2003	1 621	1 712
2004	1 633	1 708
2005	1 661	1 661

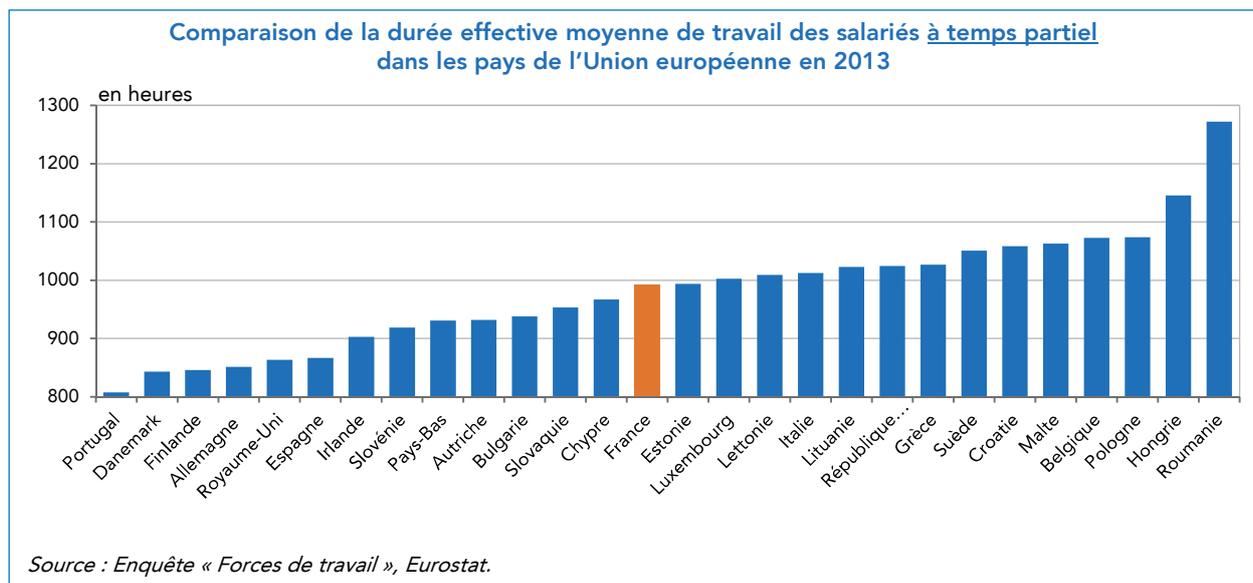
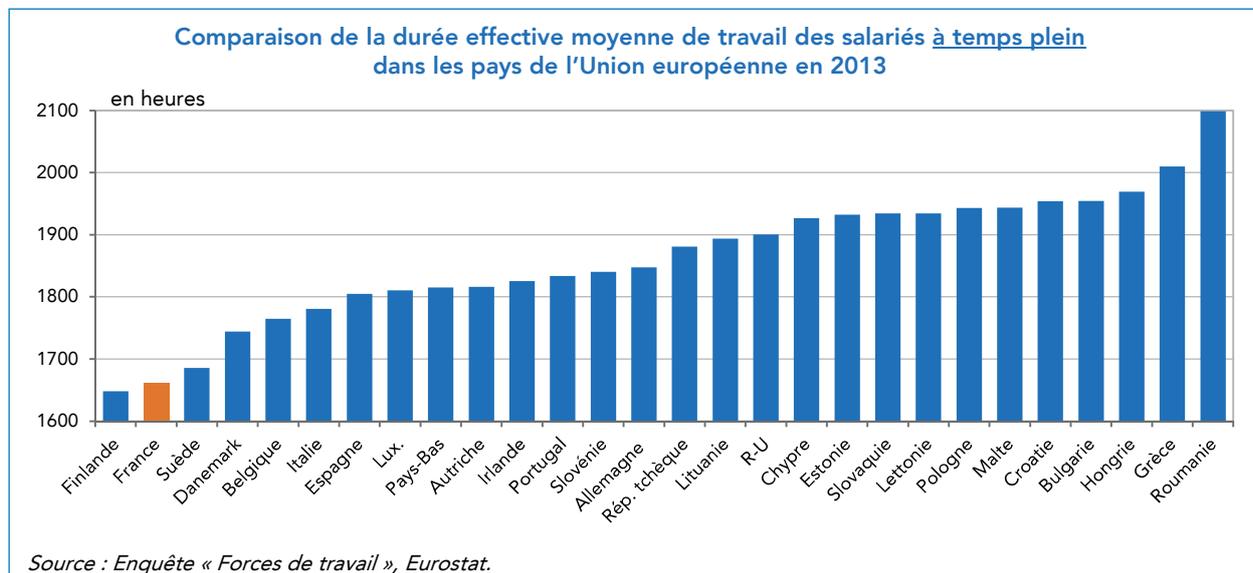
La durée du travail en France et dans les pays européens

Les comparaisons européennes portent sur les durées effectives établies par Eurostat à partir de l'enquête sur les Forces de travail.

Selon l'enquête Forces de travail d'Eurostat, la durée effective de travail des salariés à temps complet était de 1 661 heures en France en 2013, soit 186 heures de moins que l'Allemagne, 120 heures de moins que l'Italie et 239 heures de moins que le Royaume-Uni. De 2010 à 2013, cette durée a légèrement diminué en France (1 661 heures en 2013 contre 1 679 heures en 2010), elle a un peu plus diminué en Allemagne (1 847 heures en 2013 contre 1 904 en 2010) et en Italie (1 781 contre 1 813). Elle a en revanche augmenté au Royaume-Uni (1 900 heures en 2013 contre 1 856 en 2010) et en Espagne (1 805 heures contre 1 798 en 2010).

Pour les travailleurs salariés à temps partiel, la durée moyenne de travail effectif était en France de 993 heures par an (près de 60 % de la durée d'un temps complet), contre 851 heures pour un salarié moyen à temps partiel allemand (46 % de la durée d'un temps plein), 1 012 heures pour un salarié à temps partiel en Italie (58 % d'un temps plein), 864 heures au Royaume-Uni (45 % d'un temps plein).

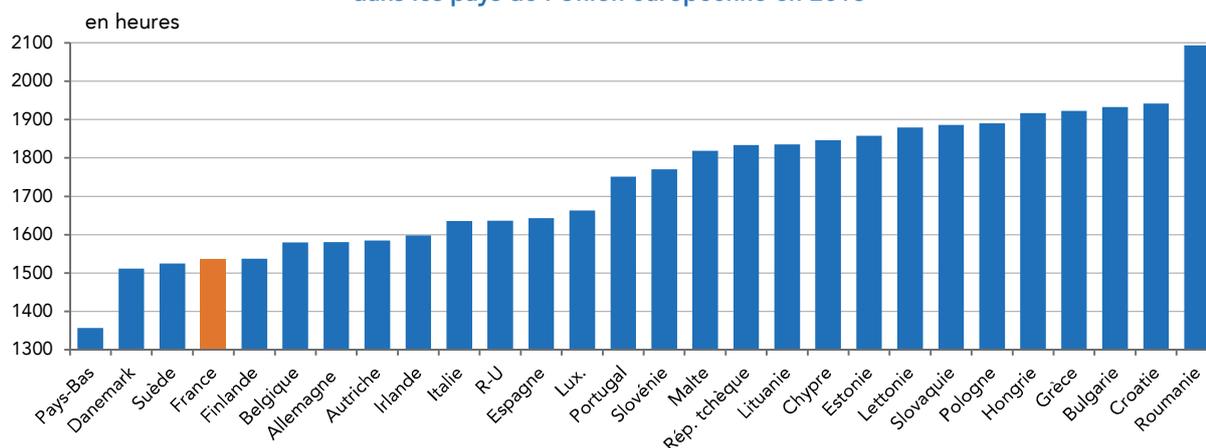
Les comparaisons de la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés sont certes intéressantes mais rendent l'interprétation



des résultats difficile, un effet de structure s'ajoutant à l'effet des écarts de durée. En effet, les écarts constatés proviennent à la fois des écarts de durée du travail mais également des différences de proportions des travailleurs à temps complet et à temps partiel des pays comparés. En 2013, la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés est en France parmi les plus faibles de l'Union européenne, soit 1 536 heures. Comme en 2010, elle demeure inférieure à la durée

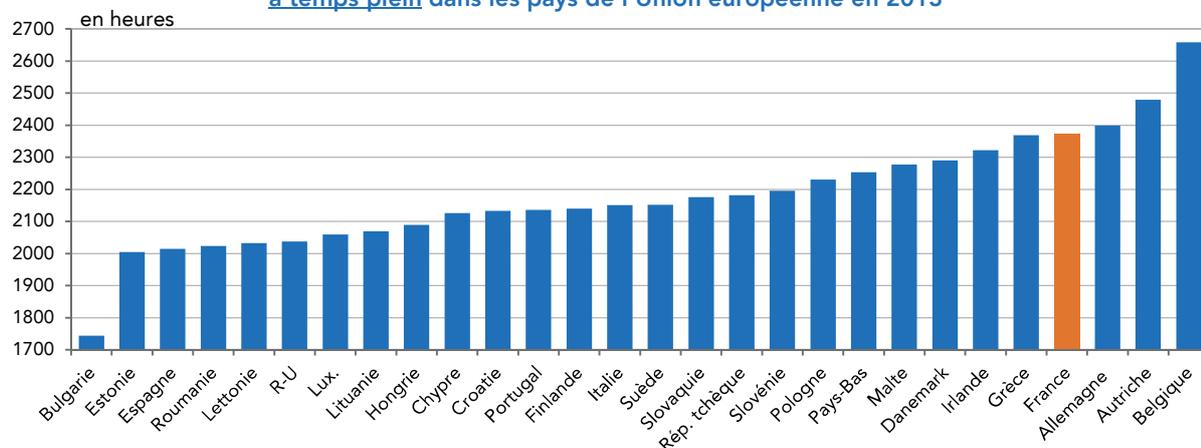
effective annuelle moyenne de travail en Allemagne (1 580 heures en 2013), en Italie (1 636 heures), au Royaume-Uni (1 637 heures) ou en Espagne (1 643 heures). Dans cet écart entre la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés en France et ses principaux partenaires européens, deux effets se combinent : un effet de « durée du travail » et un effet de « structure du marché du travail » entre temps complet et temps partiel. Les comparaisons

Comparaison de la durée effective moyenne de travail de l'ensemble de salariés dans les pays de l'Union européenne en 2013



Source : Enquête « Forces de travail », Eurostat.

Comparaison de la durée effective moyenne de travail des non-salariés à temps plein dans les pays de l'Union européenne en 2013



Source : Enquête « Forces de travail », Eurostat.

peuvent même conduire à des résultats surprenants. Ainsi par exemple, la durée moyenne de travail calculée sur l'ensemble des salariés est légèrement plus faible en Suède qu'en France (1 525 heures contre 1 536 heures en 2013), ce que l'on est tenté de résumer en disant que la durée annuelle du travail est plus faible en Suède. Pourtant, le salarié français moyen à temps complet travaille un peu moins longtemps en France qu'en Suède (1 661 heures en France contre

1 685 heures en Suède en 2013) et c'est aussi le cas du salarié moyen à temps partiel français (993 heures en France et 1 051 heures en Suède en 2013). Les salariés dans des positions comparables ont donc tous des durées de travail plus courtes en France ce qui traduit le fait que « la durée du travail est plus faible en France qu'en Suède » pour toutes les catégories de salariés. La description correcte de cette situation est que la durée du travail est plus faible en France mais que la

proportion des travailleurs à temps partiel est plus forte en Suède.

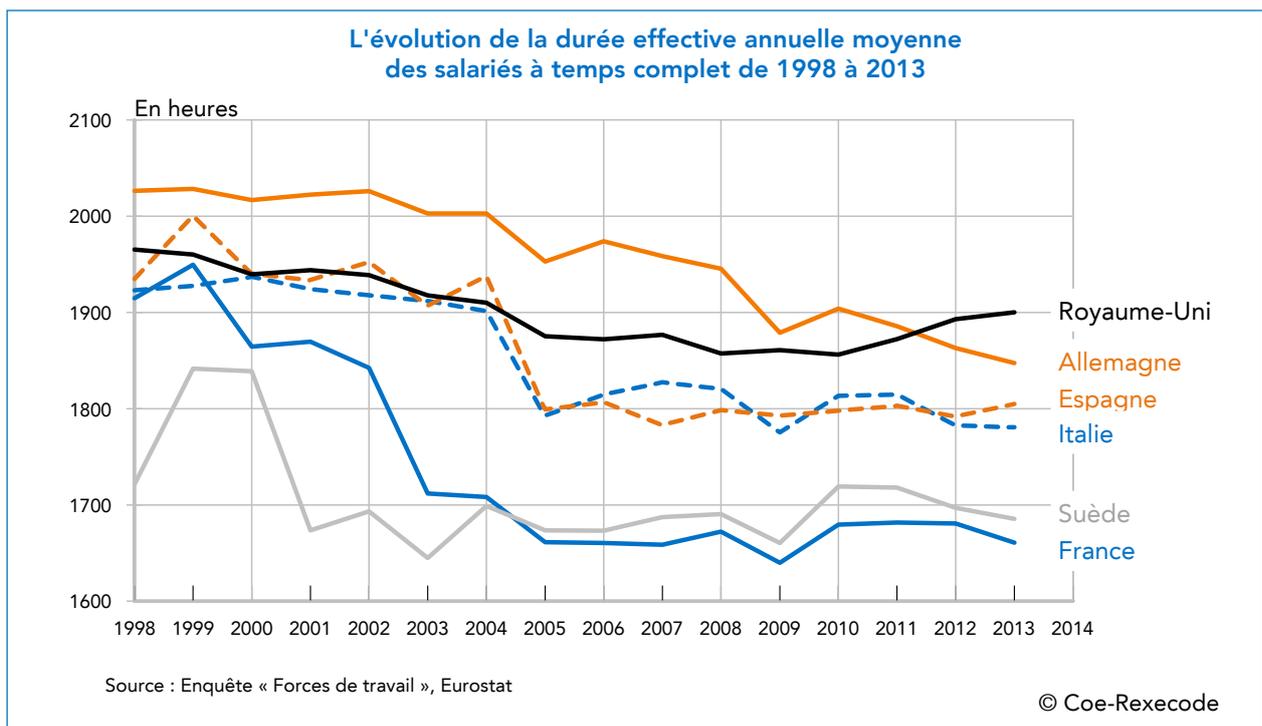
La durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps plein demeure en France parmi les plus élevées de l'Union européenne. Pour les travailleurs non-salariés à temps complet, la durée effective annuelle moyenne de travail était de 2 372 heures en France en 2013, soit 43 % de plus que celle du salarié moyen à temps complet. Dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne, les non-salariés travaillent plus longtemps que les salariés mais dans des proportions sensiblement différentes de celle de la France. L'écart de durée du travail entre non-salariés et salariés à temps plein est de 27 % pour l'Allemagne, 21 % pour l'Italie, 7 % pour le Royaume-Uni, contre 43 % pour la France.

De 1999 à 2013, selon les enquêtes Force de travail, la durée effective annuelle moyenne du travail des salariés à temps complet a diminué dans l'ensemble des pays européens. La diminution est de 14,8 % en France, 9,8 % en Espagne,

8,9 % en Allemagne, 8,5 % en Suède, 7,6 % en Italie, 3,1 % au Royaume-Uni. Les variations ont pu être affectées par certaines modifications de méthode de l'enquête sur les Forces de travail. Les modifications concernent cependant potentiellement l'ensemble des pays, l'enquête étant conçue pour rendre les résultats aussi comparables que possible. Par ailleurs, on sait que la France a mis en œuvre au début des années 2000 des mesures législatives spécifiques destinées à accélérer la baisse des différentes durées du travail. Il n'est donc pas surprenant qu'on en retrouve la trace dans les enquêtes statistiques.

Une comparaison détaillée de la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein en France et en Allemagne

L'écart de la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein s'est légèrement réduit entre la France et l'Allemagne en 2013 par rapport à 2010 du fait du recul de la durée effective



annuelle moyenne de travail en Allemagne. Il reste cependant important. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein était plus élevée en Allemagne qu'en France de 186 heures en 2013 (+ 224 heures en 2010).

Nous avons cherché à analyser l'origine de cet écart en testant différentes hypothèses d'explication dont la composition sectorielle du marché du travail et les dispositions réglementaires en vigueur dans les deux pays. Il apparaît que c'est ce second facteur qui apparaît mieux à même d'expliquer les écarts de la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein en France et en Allemagne.

Un effet de composition sectorielle

La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein est plus faible en France

qu'en Allemagne dans tous les secteurs d'activité. Néanmoins, la répartition des salariés dans les secteurs diffèrent. Nous avons voulu tester si l'écart de durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein entre la France et l'Allemagne pouvait provenir des différences de composition sectorielle du marché du travail dans les deux pays. En France, la durée effective de travail des salariés à temps plein dans le secteur des services non marchands est plus faible que dans les autres secteurs d'activité. Rappelons que le secteur des services non marchands comprend l'administration publique, les activités liées à l'éducation (enseignement privé, école de conduite...), à la santé et à l'action sociale (cliniques, laboratoires d'analyse, ambulances, activités vétérinaires...). Elle s'élevait à 1 589 heures en moyenne en 2013 soit 140 heures de moins que dans le secteur des services

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein par secteur d'activité en France et en Allemagne

	Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein				Part de la branche dans l'emploi salarié à temps plein total			
	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
France								
Agriculture	1 751	1 792	1 802	1 767	1,1	1,0	1,2	1,3
Industrie	1 678	1 693	1 676	1 662	18,5	18,3	18,1	17,3
Construction	1 688	1 701	1 695	1 667	7,7	7,7	7,6	7,1
Services marchands	1 755	1 753	1 751	1 729	39,1	39,2	39,5	38,7
Services non marchands	1 606	1 603	1 611	1 589	34,6	34,5	34,6	33,8
Allemagne								
Agriculture	2 091	2 071	2 082	2 047	0,9	0,9	0,9	0,8
Industrie	1 861	1 856	1 828	1 813	28,9	29,0	28,8	27,8
Construction	1 912	1 930	1 900	1 873	7,4	7,4	7,5	7,5
Services marchands	1 968	1 941	1 920	1 904	36,3	36,4	36,4	37,1
Services non marchands	1 872	1 843	1 825	1 807	27,6	27,6	27,8	27,2
Ecart France-Allemagne								
Agriculture	-340	-279	-279	-280	0,2	0,2	0,3	0,5
Industrie	-183	-164	-151	-151	-10,5	-10,7	-10,8	-10,5
Construction	-224	-230	-206	-205	0,3	0,3	0,1	-0,4
Services marchands	-214	-188	-169	-176	2,8	2,8	3,1	1,6
Services non marchands	-266	-240	-215	-218	7,0%	7,0	6,9%	6,6%

Source : Enquête « Forces de travail », Eurostat, calculs Coe-Rexecode pour la proportion de salariés.

marchands (1 729 heures) et environ 75 heures de moins que dans l'industrie (1 662 heures) et la construction (1 667 heures). La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein dans le secteur des services non marchands est en France bien plus faible qu'en Allemagne (218 heures de moins).

Dans le secteur de l'industrie, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein français s'élevait à 1 662 heures en 2013, soit 151 heures de moins qu'en Allemagne. L'emploi salarié à temps plein dans l'industrie représentait 17,3 % de l'ensemble des salariés à temps plein en France soit 10,5 points de moins qu'en Allemagne.

Afin d'appréhender l'effet de composition du marché du travail, nous avons calculé que si la France disposait de la répartition sectorielle des salariés à temps complet allemands, la durée effective annuelle moyenne du travail serait de 1 676 heures, soit 15 heures de plus que celle observée. L'écart est peu significatif.

Si les secteurs d'activité en France présentaient des durées effectives annuelles moyennes identiques à celles des salariés allemands, la durée effective annuelle moyenne de travail serait en France de 1 821 heures, soit 26 heures de moins que le niveau enregistré en Allemagne en 2013. L'effet sectoriel semble ainsi peu significatif.

Des écarts de durée à rechercher plutôt dans les absences pour congés

L'écart de durée effective annuelle moyenne de travail des salariés travaillant à temps plein est très important entre la France et l'Allemagne. Cet écart est de l'ordre de 187 heures en moins en France en 2013 d'après les données transmises par Eurostat, soit l'équivalent d'environ 4 semaines et demi de travail. Nous avons demandé à Eurostat une extraction de données à partir de l'enquête sur les Forces de travail permettant de renseigner le motif pour lequel la durée effective de travail lors de la semaine de référence différerait de sa durée habituelle de travail lorsque cela était le cas.

Comparaison du passage de la « durée habituelle » à la durée effective en France et en Allemagne

Année 2013	France	Allemagne
1) Durée habituelle individuelle hebdomadaire de travail (h/sem.)	39,2	40,6
2) Nombre de semaines dans l'année	52,14	52,14
3) Durée des périodes non travaillées (exprimée en semaines)	10,3	7,7
<i>Congés ordinaires et RTT</i>	6,6	3,9
<i>Congés maternité ou paternité</i>	0,4	0,5
<i>Congés maladie (y compris garde d'enfant)</i>	1,6	1,8
<i>Grèves</i>	0,0	0,0
<i>Chômage partiel</i>	0,1	0,1
<i>Jours fériés</i>	0,9	0,4
<i>Formation</i>	0,2	0,1
<i>Autres</i>	0,5	0,8
4) Nombre de semaines effectivement travaillées (en sem.) (2-3)	41,8	44,5
5) Durée annuelle de travail effectif (en heures) (1)*(4) calculée à partir de la durée habituelle	1 640	1 805
6) Durée effective annuelle de travail (source : Eurostat (en heures))	1 661	1 847

les absences totales pendant la semaine de référence des absences partielles. Eurostat a cependant effectué des mises en garde que nous reprenons ci-après sur la comparabilité des résultats étant donnée la complexité des calculs permettant d'obtenir ces données et les différences qui existent entre les questionnaires des deux pays.

« Un sujet particulièrement difficile à mesurer est les heures effectives des personnes en absence partielle parce que certains répondants tendent à oublier de décompter les heures non-travaillées correspondantes aux jours d'absence et ils déclarent donc un nombre d'heures travaillées proche à une semaine de travail 'normale' (ce qui se traduit par une surestimation des heures travaillées). »

Or il existe des différences dans le mode d'interrogation entre les deux pays. « Le questionnaire de l'enquête Emploi française n'aborde la question des heures travaillées qu'assez tardivement par rapport au questionnaire allemand. Un répondant français passe en effet par une série de questions, décrivant d'abord les principales caractéristiques de ses horaires en régime courant (quotité de temps de travail, type d'horaires, travail à domicile, le week-end, nombre d'heures habituellement travaillées), ce qui lui permet de se remémorer les événements qui ont pu affecter la semaine de référence pour l'enquête (congés pris, maladie, jours fériés, ponts, RTT, jours de récupération, heures supplémentaires effectuées, chômage partiel, formation, grève). Et ce n'est qu'après cette description des horaires habituels et des événements intervenus lors de la semaine de référence qu'il est demandé au répondant de donner le nombre d'heures effectivement travaillées lors de la semaine de référence. Le questionnaire allemand est beaucoup plus direct et interroge l'enquêté sur ses heures travaillées sans détailler préalablement les événements qui ont pu toucher la semaine de référence. Ceci est le problème le plus important mais pas le seul. Eurostat lancera en 2013 des travaux méthodologiques avec tous les États Membres pour trouver de meilleures solutions pour la collecte de données sur les heures travaillées, aussi en cas d'absence partielle.

En outre, il est possible que les habitudes en France et Allemagne regardant les congés puissent influencer encore davantage ces différences méthodologiques dans les résultats. Ainsi, en Allemagne il est beaucoup plus fréquent qu'en France que les travailleurs prennent leurs jours de congés annuels en jours séparés et non pas en semaines complètes. Autrement dit, les absences partielles pour raison de congé sont plus fréquentes en Allemagne qu'en France. Par conséquent, l'enquête allemande est plus exposée aux difficultés de mesure des heures effectives lors des absences partielles. »

Le tableau ci-contre présente les passages des durées habituelles aux durées effectives de travail tels qu'ils ressortent de l'enquête européenne sur les Forces de travail. L'écart de durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein entre les deux pays proviendrait principalement des écarts dans la durée moyenne d'absence pour congés entre les deux pays (6,6 semaines pour la France en 2013 contre 3,9 semaines pour l'Allemagne), la durée moyenne pour les autres motifs d'absence est à peu près semblable.

Les mises en garde doivent être à l'esprit mais ne donnent pas d'indication sur le risque de biais. Il y a au moins un facteur d'écart entre la France et l'Allemagne qui est les jours de RTT, que nous avons estimé à environ 1,5 semaine (sur un écart total de congés de 2,7 semaines). Une autre partie de l'écart sur la durée effective vient de la durée habituelle (supérieure en Allemagne de 1,4 heure par semaine, soit 73 heures sur l'année). Une seconde partie vient des RTT (environ une cinquantaine d'heure par an). L'écart résiduel pourrait s'expliquer par les différences de réponse aux questionnaires d'Eurostat.

* * *

En résumé, le flou qui entoure les notions de durée du travail et la difficulté de les mesurer statistiquement sont réelles. Elles ne remettent pas en cause les deux conclusions de nos travaux antérieurs, confirmées par plusieurs enquêtes successives : une durée du travail en France en forte diminution plus forte que dans les autres pays européens et dans la première partie des années 2000 et désormais la plus faible des pays européens, avec celle de la Finlande. Elles invitent aussi à poursuivre l'effort de clarifications statistiques afin de faciliter les bons débats sur un sujet aussi sensible.



La durée effective annuelle du travail en France et en Europe

I - Quelques questions en débat

Comparer des durées effectives de travail pour des formes d'emploi comparables avant de comparer les moyennes de l'ensemble des travailleurs

La durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés est en France (1 536 heures en 2013) parmi les plus faibles de l'Union européenne. Comme en 2010, elle demeure inférieure à la durée effective annuelle moyenne enregistrée en Allemagne (1 580 heures en 2013), en Italie (1 636 heures), au Royaume-Uni (1 637 heures) ou en Espagne (1 643 heures). Dans cet écart entre la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés en France et ses principaux partenaires européens, deux effets interviennent : un effet de « durée du travail » et un effet de « structure du marché du travail ».

Prenons l'exemple de l'écart de durée effective annuelle moyenne de travail entre les salariés français et allemands. En France, la durée effective moyenne du travail des salariés à temps plein (81 % des salariés pour la France) est de 1 661 heures, celle des salariés à temps partiel de 993 heures (19 % des salariés). La durée effective moyenne de travail de l'ensemble des salariés est de 1 536 heures. En Allemagne, la durée effective moyenne de travail des salariés à temps plein (72 % des salariés) est de 1 847 heures, celle des salariés à temps partiel de 851 heures (28 % des salariés). La durée effective moyenne de travail de l'ensemble des salariés allemands est de 1 580

heures. Il existe donc un écart de 44 heures entre la durée effective de travail moyenne de l'ensemble des salariés en France et en Allemagne. Nous cherchons à décomposer cet écart entre un effet de structure (ce qui provient de la différence dans les proportions de salariés à temps plein et temps partiel) et un effet de différence de durée.

Avec la structure allemande et le temps de travail français, la durée moyenne effective de travail serait de 1 476 heures. L'effet de la structure allemande sur la durée effective moyenne de travail français est donc de -60 heures (1 476-1 536). Avec la structure française et le temps de travail allemand, la durée effective de travail serait de 1 658 heures. L'effet de la structure française sur la durée effective moyenne de travail allemande est donc de +78 heures (1 658-1 580). L'effet moyen des deux structures est donc 69 heures (60 + 78 = 138 que l'on divise par 2).

En appliquant le temps allemand à la structure française, on obtient une durée de 1 658 heures soit un supplément de 122 heures (1 658-1 536). En appliquant le temps français à la structure allemande, on obtient une durée moyenne effective de 1 476 heures soit 104 heures de moins que la durée du travail effective moyenne allemande (1 580-1 476). Au total, l'effet de la durée est de 113 heures (122 + 104 = 226 que l'on divise par deux). Au total, l'« effet de différence de durée » (-113 heures) l'emporte sur l'« effet de structure du marché du travail » (+69 heures) et l'écart de durée effective annuelle moyenne de travail de

Comparaison de la durée effective du travail des salariés en France et en Allemagne en 2013

Année 2013	France	Allemagne	Ecart Fr. /All.
Temps complet	1 661 heures (81 % des salariés)	1 847 heures (72 % des salariés)	-186 heures (+8 points)
Temps partiel	993 heures (19 % des salariés)	851 heures (28 % des salariés)	+ 142 heures (-8 points)
Ensemble	1 536 heures	1 580 heures	- 44 heures

Source : Enquête « Forces de travail », Eurostat.

l'ensemble des salariés est de 44 heures en défaveur de la France par rapport à l'Allemagne.

Il nous semble donc plus explicite et donc préférable de présenter isolément les durées du travail pour des groupes de travailleurs homogènes, et

dans les comparaisons plus globales, qui peuvent aussi être utiles, de bien préciser l'« effet de durée » et l'« effet de structure » qui relèvent d'explications différentes.

Les limites des comparaisons des durées du travail à partir des comptes nationaux

La comparaison de la durée effective moyenne du travail en France et dans les autres pays européens fait l'objet d'un débat récurrent. Dans ce débat sont souvent mis en avant des chiffres sur la durée du travail publiés notamment dans les Perspectives de l'emploi de l'OCDE sans qu'il soit fait référence à une source statistique commune. Dans cette base de données, la durée du travail est donnée pour l'ensemble des personnes en emploi et pour l'ensemble des salariés sans distinction de temps de travail (temps plein et temps partiel) elle provient des pays eux-mêmes. La mesure de durée du travail par salarié utilisée dans la Comptabilité nationale est une construction statistique réalisée sur la base de différentes hypothèses. Pour la France, par exemple, les services de Comptabilité nationale estiment une durée effective moyenne annuelle de travail sous forme agrégée à partir d'une durée hebdomadaire collective de travail issue de l'enquête Acemo. De nombreux ajustements sont opérés pour reconstituer au mieux le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine (ajout des heures supplémentaires, soustraction d'une estimation des diverses causes d'absences). La durée hebdomadaire ainsi obtenue est alors multipliée par le nombre de semaines travaillées dans l'année estimé à partir de différentes sources (données d'enquêtes auprès des établissements pour les congés annuels, registres de la Sécurité sociale pour les absences maladie et maternité, etc...)⁶.

Du fait de la complexité des méthodes de calcul de la durée effective du travail propres à chaque pays et de la disparité des sources utilisées, les données présentées ne doivent pas être utilisées pour des comparaisons internationales comme le précise explicitement l'OCDE⁷ : « le concept utilisé est celui du nombre d'heures totales travaillées pendant l'année divisé par le nombre moyen de personnes ayant un emploi. Ces données visent à effectuer des comparaisons de tendances dans le temps ; en revanche, **à cause de la disparité des sources, elles ne permettent pas des comparaisons de niveaux pour une année donnée.** Les chiffres portent sur le travail à temps partiel et à temps complet ». Les comparaisons des niveaux de durée du travail à partir de la base Perspectives de l'Emploi de l'OCDE peuvent conduire à des analyses inexacts. L'enquête sur les Forces de travail a été précisément conçue pour mesurer et comparer les durées de travail des différents pays européens.

Outre le fait que les données publiées par l'OCDE ne sont pas comparables en niveau, une comparaison en niveau ou en évolution de la durée effective de travail sans prendre en compte les différences de structure du marché du travail peut conduire à des interprétations erronées. Comparer la durée effective moyenne de travail des personnes en emploi prises dans leur ensemble (salariés et non-salariés et temps plein et temps partiel) ne permet pas de distinguer dans le résultat global ce qui tient aux écarts de structure (et d'évolution de la structure) du marché du travail des différents pays et ce qui tient aux différences de durées effectives du travail des personnes en situation comparable.

⁶ Cf. Note méthodologique – Système français de comptabilité nationale – Mise à jour base 2005, août 2012, Insee.

⁷ Cf. Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013, annexe statistique, note a) tableau G, p. 286.

Les durées de travail de l'enquête Ecmoss

L'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) est une enquête quadriennale réalisée auprès des établissements employeurs appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés situés en France métropolitaine. Cette enquête a pour objectif de mesurer les différentes composantes du salaire, du coût du travail et du temps de travail et permet d'effectuer des comparaisons entre les pays de l'Union Européenne. Elle se fonde en France entre autres sur les Déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Le processus de tirage de l'échantillon s'effectue en deux temps avec un tirage préalable d'établissements (base de sondage : le répertoire Sirene) puis un tirage de salariés dans les établissements sélectionnés (via les DADS). Les échantillons d'Ecmoss sont construits de façon à éviter de réinterroger deux années de suite les mêmes établissements.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 14 000 établissements appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés, et d'un échantillon de 120 000 salariés. Les deux enquêtes « Ecmo » et « Ess » sont réalisées tous les quatre ans (à intervalle de deux ans entre elles).

Une majorité des questions du questionnaire salarié sont présentes chaque année. En sus, les années "Ess", le questionnaire salarié est complété par des demandes d'information individuelle. Le questionnaire établissement s'intéresse aux politiques salariales et à la représentation du personnel. Les années "Ecmo", le questionnaire

salarié n'est constitué que des questions qui ont cours annuellement, le questionnaire établissement détaille poste par poste les coûts induits par l'emploi de salariés. La collecte a lieu de mai à décembre, par voie postale.

Eurostat publie les données de durée rémunérée et des durées effectives de travail des salariés par type de contrat (temps complet/temps partiel) transmises par les instituts nationaux de statistiques. Les dernières données disponibles sont celles de l'enquête Ecmoss 2008. Les résultats de l'enquête Ecmoss 2012 devraient être disponible sur le site d'Eurostat au début de l'année 2015. L'Insee publie en France pour l'année 2010 une durée effective de travail des salariés en équivalent temps plein.

Nous ne prenons pas en compte au stade actuel les données de l'enquête Ecmoss. Des doutes subsistent sur les résultats de l'enquête Ecmoss. D'après l'enquête Ecmoss 2000, en France, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés travaillant à temps plein dans les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs marchands non agricoles était de 1 608 heures. Or elle était de 1 472 heures selon l'enquête Ecmoss de 2004 et de 1 603 heures d'après l'enquête Ecmoss de 2008 (1 583 heures en Nace Rév 2). Outre que le chiffre de 1 472 heures est très inférieur à celui qui résulte de l'enquête Forces de travail et est très surprenant, la durée du travail des salariés à temps complet aurait fortement augmenté entre 2004 et 2008 sans qu'il soit possible d'expliquer ce mouvement. Ceci nous conduit à attendre les résultats de l'enquête Ecmoss 2012 qui devraient être publiés début 2015 pour étalonner Ecmoss. ■



La durée effective annuelle du travail en France et en Europe

II - Tableaux statistiques sur la durée effective du travail (1998-2013)

Annexes statistiques

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1896	1737	1733	1757	1763	1769	1751	1709	1725	1738	1752	1719	1765	1768	1767	1765
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2005	2006	1964	2007	1997	2000	1989	1978	1913	1976	1972	1955	1954
Rép. tchèque	2124	2157	2128	2029	1984	1971	2029	1959	1961	1954	1967	1926	1936	1912	1898	1881
Danemark	1646	1783	1666	1709	1776	1713	1710	1719	1702	1708	1711	1692	1730	1750	1743	1744
Allemagne	2026	2028	2017	2023	2026	2003	2003	2056	1974	1959	1945	1879	1904	1886	1863	1847
Estonie	2055	2026	1974	2005	2058	2012	2077	2056	2047	2047	2009	1889	1946	1987	1958	1932
Irlande	1981	1979	1972	1965	1938	1927	1901	1835	1862	1837	1827	1779	1799	1810	1810	1825
Grèce	2021	2056	2065	2043	2059	2048	2051	2013	2012	1990	1982	1958	1971	1997	2008	2010
Espagne	1935	2001	1940	1934	1952	1907	1938	1799	1807	1783	1799	1793	1798	1803	1792	1805
France	1915	1950	1864	1870	1842	1712	1708	1661	1660	1659	1672	1640	1679	1682	1681	1661
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2006	2052	2040	2009	1996	1976	1980	1982	2003	2001	1973	1954
Italie	1923	1928	1937	1924	n.s.	1912	1902	1793	1815	1827	1821	1776	1813	1815	1783	1781
Chypre	n.d.	1943	1949	1929	1896	1872	1872	1874	1868	1883	1891	1878	1911	1916	1959	1926
Lettonie	2195	2199	2217	2198	2189	2189	2126	2144	2097	2065	1982	1947	1945	1960	1945	1935
Lituanie	2015	n.d.	1987	1965	2016	1967	1961	1935	1934	1956	1960	1906	1928	1908	1911	1894
Lux.	1995	1993	2001	1979	1994	1815	1826	1824	1756	1788	1717	1851	1797	1794	1825	1811
Hongrie	2043	2085	2030	2062	2070	2028	2044	2009	2005	2005	2014	2004	2021	2010	1969	1969
Malte	n.d.	n.d.	2163	1767	2063	1973	2061	1999	1972	2006	2023	2023	1985	1937	1943	1944
Pays-Bas	1875	1863	1846	1861	1756	1814	1777	1786	1810	1806	1791	1788	1795	1815	1813	1815
Autriche	1952	1986	1980	1991	1982	1986	1946	1899	1901	1903	1904	1835	1840	1846	1833	1816
Pologne	2177	2152	2033	2012	2040	2036	2053	2042	2029	2021	2000	1973	1975	1971	1958	1943
Portugal	1976	2012	1954	1960	1936	1902	1964	1898	1896	1874	1858	1854	1877	1852	1835	1834
Roumanie	2104	2099	2143	2148	2167	2171	2154	2132	2114	2121	2112	2091	2095	2103	2103	2099
Slovénie	1899	1954	1918	1873	1906	1941	1927	1887	1849	1854	1816	1786	1811	1807	1805	1840
Slovaquie	2059	2056	2053	2052	2036	2043	2038	2010	1971	1974	1960	1901	1930	1938	1929	1934
Finlande	1772	1716	1675	1657	1686	1643	1685	1677	1677	1671	1678	1632	1670	1667	1658	1648
Suède	1721	1842	1839	1674	1693	1645	1699	1674	1673	1687	1691	1660	1719	1718	1697	1685
R-U	1965	1960	1940	1944	1939	1918	1910	1875	1872	1877	1857	1861	1856	1872	1893	1900

Source: Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1051	976	1012	975	1017	1020	1039	1023	1027	1042	1053	1044	1068	1059	1086	1073
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	957	919	927	1014	951	971	989	908	902	887	887	880	938
Rép. tchèque	1263	1293	1244	1250	1147	1139	1156	1131	1110	1085	1083	1080	1043	1045	1027	1024
Danemark	851	897	857	915	810	853	854	818	818	876	869	868	857	844	843	843
Allemagne	916	901	900	900	899	897	887	866	890	877	880	867	883	853	851	851
Estonie	1061	1074	978	1104	995	1093	1100	1076	1069	1066	1059	1062	1059	1057	1025	994
Irlande	908	890	889	905	903	887	879	868	883	881	883	875	872	892	894	903
Grèce	1030	1048	1085	1066	1026	1036	1028	1027	1031	996	985	997	1031	1028	1025	1027
Espagne	859	892	877	874	898	875	894	883	880	884	887	879	879	888	868	867
France	1066	1105	1052	1101	1096	986	1014	981	991	989	985	962	978	982	987	993
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	998	998	1066	1013	1048	978	1058	1073	1072	1140	1059	1058
Italie	1114	1124	1160	1142	n.s.	1129	1020	994	1042	1022	1034	1016	1042	1040	1023	1012
Chypre	n.d.	1091	1034	1036	1056	1035	1001	989	960	953	996	993	959	957	967	967
Lettonie	1128	1175	1189	1105	1186	1175	1162	1108	1054	1050	994	1071	1048	1049	1035	1009
Lituanie	1107	n.d.	980	1072	1053	1006	1015	998	1087	1070	1057	1026	1036	1047	1042	1023
Luxembourg	995	1042	1058	1030	1019	897	922	930	937	951	923	919	928	980	1009	1003
Hongrie	1201	1215	1164	1217	1233	1222	1213	1168	1182	1192	1232	1211	1226	1188	1177	1146
Malte	n.d.	n.d.	1285	945	1100	1106	1527	1037	1040	1040	1091	1051	1049	1035	1015	1063
Pays-Bas	901	902	824	830	858	892	881	887	900	902	906	913	920	931	926	931
Autriche	1049	1049	1051	1065	1061	1054	959	914	928	940	947	923	926	920	922	932
Pologne	1228	1188	1107	1156	1170	1162	1134	1163	1129	1111	1079	1071	1077	1090	1091	1074
Portugal	946	1006	952	978	999	962	980	956	946	927	931	926	931	807	799	808
Roumanie	1141	1241	1241	1367	1399	1189	1250	1260	1181	1219	1250	1184	1200	1167	1249	1272
Slovaquie	841	858	926	858	894	876	826	866	845	878	912	932	902	914	895	919
Slovaquie	1202	1168	1161	1179	1151	1124	1101	1046	1046	1067	1044	1099	1008	954	977	953
Finlande	918	940	926	909	899	893	899	896	898	897	873	846	890	879	857	846
Suède	1037	1079	1029	940	966	946	982	1030	1050	1066	1044	1040	1065	1063	1066	1051
Royaume-Uni	814	826	830	846	845	841	842	832	832	835	827	828	836	843	852	864

Source: Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

Durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	1745	1587	1584	1598	1605	1600	1582	1544	1554	1570	1579	1546	1584	1576	1582	1580
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	1981	1986	1949	1989	1981	1985	1976	1964	1897	1959	1953	1935	1933
Rép. tchèque	2076	2112	2084	1993	1948	1933	1991	1923	1924	1917	1929	1887	1891	1873	1856	1834
Danemark	1462	1592	1486	1547	1575	1529	1515	1519	1491	1509	1520	1474	1496	1511	1509	1511
Allemagne	1823	1813	1797	1793	1790	1761	1752	1690	1694	1679	1670	1615	1637	1613	1597	1580
Estonie	1995	1967	1915	1947	1996	1956	2019	1995	1985	1982	1954	1816	1866	1908	1879	1857
Irlande	1790	1785	1780	1778	1756	1741	1715	1659	1686	1658	1644	1581	1583	1587	1586	1598
Grèce	1977	2005	2026	2008	2019	2011	2006	1968	1964	1941	1935	1906	1914	1934	1929	1923
Espagne	1849	1907	1853	1846	1864	1819	1841	1687	1695	1675	1687	1672	1671	1670	1648	1643
France	1761	1797	1721	1738	1717	1584	1585	1540	1540	1538	1551	1518	1550	1553	1553	1536
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1992	2038	2027	1994	1983	1965	1969	1970	1992	1991	1963	1942
Italie	1862	1862	1865	1850	n.s.	1840	1792	1689	1711	1714	1705	1662	1691	1688	1646	1636
Chypre	n.d.	1908	1905	1888	1865	1831	1826	1828	1824	1841	1849	1831	1858	1857	1887	1846
Lettonie	2120	2132	2147	2131	2127	2122	2058	2088	2056	2022	1937	1886	1876	1893	1877	1879
Lituanie	1954	n.d.	1915	1900	1943	1903	1909	1890	1881	1907	1915	1852	1874	1847	1847	1835
Lux.	1898	1891	1890	1870	1879	1687	1676	1665	1614	1635	1571	1692	1648	1649	1676	1663
Hongrie	2015	2056	2002	2035	2043	1997	2010	1977	1974	1973	1981	1963	1979	1956	1917	1917
Malte	n.d.	n.d.	2112	1708	1978	1892	2016	1906	1879	1901	1919	1919	1873	1824	1823	1818
Pays-Bas	1495	1480	1419	1418	1360	1395	1363	1365	1382	1374	1363	1357	1356	1369	1358	1357
Autriche	1812	1831	1823	1832	1805	1811	1739	1686	1684	1688	1684	1614	1615	1616	1601	1585
Pologne	2119	2095	1973	1952	1979	1975	1989	1981	1970	1963	1947	1919	1919	1918	1905	1890
Portugal	1923	1960	1905	1915	1890	1853	1916	1850	1849	1820	1805	1802	1827	1778	1754	1751
Roumanie	2088	2087	2130	2138	2162	2165	2145	2125	2107	2116	2107	2086	2089	2095	2096	2093
Slovaquie	1849	1908	1877	1829	1858	1886	1852	1823	1785	1791	1754	1718	1734	1735	1736	1771
Slovaquie	2040	2038	2037	2030	2019	2022	2013	1985	1945	1950	1935	1870	1891	1894	1887	1886
Finlande	1676	1624	1587	1570	1591	1550	1586	1576	1574	1570	1578	1530	1565	1558	1546	1538
Suède	1556	1653	1660	1524	1543	1485	1529	1515	1518	1532	1520	1495	1546	1548	1535	1525
R-U	1684	1681	1666	1671	1667	1646	1638	1619	1617	1623	1605	1601	1592	1610	1624	1637

Source: Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

Durée effective annuelle moyenne des non-salariés à temps plein

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Belgique	2335	n.d.	n.d.	2248	2210	2022	2166	2150	2185	2315	2281	2220	2402	2470	2480	2659
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2082	2136	2022	2026	1898	1915	1932	1733	1600	1754	1789	1772	1744
Rép. tchèque	2731	2691	2640	2587	2553	2512	2570	2484	2452	2428	2437	2352	2348	2304	2242	2182
Danemark	2468	2468	2518	2452	2536	2359	2376	2319	2266	2268	2267	2243	2250	2322	2297	2290
Allemagne	2828	2840	2812	2801	2768	2657	2652	2543	2575	2559	2516	2471	2459	2448	2416	2399
Estonie	2627	2511	2496	2518	2465	2389	2329	2244	2221	2205	2184	2041	2108	2120	2099	2005
Irlande	2832	2785	2769	2587	2571	2528	2499	2355	2407	2360	2290	2232	2240	2270	2268	2322
Grèce	2426	2478	2398	2401	2426	2446	2460	2375	2366	2340	2343	2330	2344	2347	2337	2369
Espagne	2300	2365	2325	2312	2336	2272	2298	2071	2028	2019	2031	2045	2074	2065	2011	2015
France	2691	2658	2664	2654	2655	2569	2559	2565	2556	2548	2495	2440	2453	2439	2440	2372
Croatie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2301	2293	2299	2184	2223	2232	2179	2179	2190	2200	2192	2134
Italie	2252	2255	2243	2235	n.s.	2224	2284	2161	2206	2229	2207	2173	2189	2184	2131	2151
Chypre	n.d.	2345	2366	2356	2327	2359	2396	2354	2332	2278	2218	2175	2199	2162	2124	2126
Lettonie	2799	2919	2756	2744	2514	2467	2549	2420	2404	2297	2172	2161	2141	2180	2049	2033
Lituanie	2488	n.d.	2175	2141	2074	1994	2020	1960	2073	2097	2159	2104	2091	2097	2103	2070
Lux.	2719	2728	2738	2818	2685	2692	2629	2667	2593	2647	2466	2298	2064	2156	2214	2060
Hongrie	2331	2390	2347	2332	2349	2326	2341	2213	2204	2198	2199	2176	2146	2140	2091	2090
Malte	n.d.	n.d.	2307	2001	2445	2284	2585	2289	2263	2276	2290	2299	2324	2230	2237	2278
Pays-Bas	2853	2834	2558	2498	2515	2545	2503	2429	2446	2400	2333	2293	2289	2298	2258	2254
Autriche	2718	2699	2690	2698	2638	2639	2692	2680	2699	2700	2670	2583	2551	2595	2540	2479
Pologne	2576	2208	2481	2388	2459	2465	2525	2415	2384	2367	2347	2293	2242	2238	2238	2231
Portugal	2476	2482	2401	2397	2378	2291	2368	2296	2297	2269	2255	2210	2224	2269	2226	2136
Roumanie	2165	2171	2178	2147	2199	2184	2203	2117	2086	2078	2071	2050	2068	2054	2031	2024
Slovenie	2703	2688	2646	2566	2539	2506	2517	2483	2364	2371	2387	2318	2240	2203	2240	2196
Slovaquie	n.d.	n.d.	n.d.	2433	2362	2308	2373	2314	2275	2296	2248	2178	2209	2207	2189	2176
Finlande	2483	2529	2402	2372	2389	2389	2371	2273	2245	2250	2236	2169	2192	2207	2179	2140
Suède	2330	2380	2394	2309	2296	2222	2268	2237	2263	2229	2221	2159	2199	2192	2181	2152
R-U	2284	2259	2220	2203	2176	2162	2126	2072	2070	2045	2023	2006	2016	2038	2035	2038

Source: Eurostat, enquête sur les Forces de travail.



La durée effective annuelle du travail en France et en Europe

III - Les questionnaires des enquêtes



La durée effective annuelle du travail en France et en Europe

Annexe 1
Extrait du questionnaire de l'enquête Forces de travail
portant sur la durée du travail

HORAIRES HABITUELS

B33 a. Dans votre emploi (ou dans votre emploi principal) (profession, nom de l'employeur principal), travaillez-vous (ou : travaillez-vous) ?

1. À temps complet → **B34**
2. À temps partiel
3. Sans objet (pour les personnes non salariées qui estiment que cette question ne s'applique pas à elles) → **B34**

Si M. travaille à temps partiel
TPP = 2

b. Quel est le type de ce temps partiel... ?

1. Moins d'un mi-temps (50 %)
2. Mi-temps (50 %)
3. Entre 50 et 80 %
4. 80 %
5. Plus de 80 %

Si M. travaille à temps partiel
TPP = 2

c. Pour quelle raison principale travaillez-vous (ou : travaillez-vous) à temps partiel ?

1. Pour exercer une autre activité professionnelle, ou suivre des études ou une formation → **B34**
2. Pour raison de santé → **B34**
3. Vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein → **B34**
4. Pour vous occuper de votre ou de vos enfants, ou un autre membre de votre famille → **B33e**
5. Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques → **B34**
6. Pour une autre raison

d. Précisez cette autre raison ?

.....

Si M. travaille à temps partiel pour s'occuper de sa famille
RAISTP=4

e. Est-ce parce que ...

1. Il manque des services de garde d'enfants ou ils sont trop chers
2. Il manque des services d'accueil de personnes dépendantes ou ils sont trop chers
3. Il manque à la fois des services de garde d'enfants et des services d'accueil de personnes dépendantes ou ils sont chers
4. Autre raison non liée aux services de garde

B34 Dans votre emploi principal, vos horaires sont-ils (étaient-ils)?

1. Les mêmes d'une semaine sur l'autre
2. Horaires alternés : 2 x 8, 3 x 8, équipes...
3. Horaires variables d'une semaine sur l'autre
4. Sans objet (a travaillé une seule semaine ...)

Si M. a emploi régulier et n'est pas intérimaire
OCCREF=2et CONTRA≠4

B35 Dans votre emploi principal, combien de jours par semaine, travaillez-vous (en moyenne, sur les périodes de travail) ?**B36 a. Dans votre emploi principal, travaillez-vous (ou : travailliez-vous) à votre domicile ?**

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

b. Dans votre emploi principal, travaillez-vous (ou : travailliez-vous) le soir (entre 20 heures et minuit) ?

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

c. Dans votre emploi principal, travaillez-vous (ou : travailliez-vous) de nuit (entre minuit et 5 heures du matin) ?

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

d. Dans votre emploi principal, travaillez-vous (ou : travailliez-vous) le samedi ?

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

e. Dans votre emploi principal, travaillez-vous (ou : travailliez-vous) le dimanche ?

1. Habituellement
2. Occasionnellement
3. Jamais

Si M. a un emploi régulier
OCCREF=2

B37 Dans le cadre de votre emploi (ou dans le cadre de votre emploi principal) (ou : dans le cadre de votre temps partiel), en moyenne combien d'heures travaillez-vous par semaine ?

Si M est salarié
STC=2

B38 Dans le cadre de votre emploi (ou dans le cadre de votre emploi principal) quel est (ou : était) le nombre d'heures normalement prévu par semaine pour vous (en moyenne) ? (ou : Quel est le nombre d'heures normalement prévu par semaine dans votre contrat à temps partiel (en moyenne) ?)

mettre 0 dans le cas où il n'y a pas de durée prévue pour M.--

Si M est salarié
STC=2

B38 Bis Dans le cadre de votre emploi (ou dans le cadre de votre emploi principal), votre durée de travail est-elle déterminée sous la forme d'un forfait en jours ?

1. Oui
2. Non

S'il y a une durée normalement prévue
NBHP>0

B39 a. Cette durée tient-elle compte d'une diminution d'horaires pour (maternité) maladie, fin d'emploi (préretraite progressive, cessation progressive d'activité...) ?

1. Oui
2. Non → **B40**

b. Quel type de réduction ?

1. Maternité
2. Maladie
3. Fin d'emploi

c. Quel est le nombre d'heures de réduction par semaine ?

Si M. travaille dans une entreprise publique ou privée et a un emploi régulier
CHPUB=5,6 et OCCREF=2

B40 Dans votre emploi principal, la durée de votre travail est-elle soumise à un accord de modulation ou d'annualisation (baisse de la durée du travail pendant certaines périodes, augmentation à d'autres périodes) ? **NSP accepté**

1. Oui
2. Non

Si M. travaille à temps partiel dans une entreprise
CHPUB=5,6 et TPP=2

B41 Quel est, si vous le savez, le nombre d'heures normalement prévu dans votre entreprise ou dans sa branche d'activité (Ne sait pas est autorisé) ?

**Si M. A EU UN TRAVAIL LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE
(PASTRF≠1 OU AG>=75)**

DESCRIPTION DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Revenons sur la semaine du lundi... au dimanche..., dans le cadre de votre emploi principal.

B44 a. Avez-vous pris des congés (y.c. jours fériés, ponts, jours de RTT, jours de récupération), quelle qu'en soit la durée ?

EMPCON

1. Oui
2. Non → **B45a**

**Si M. est salarié
STC=2**

b. Quel type de congés (7 réponses possibles) ?

1. Congés ordinaires
2. Congés exceptionnels (mariage, naissance ...) → **B44d**
3. Jours fériés → **B44e**
4. Ponts accordés par l'employeur → **b44f**
5. Jours de RTT → **B44g**
6. Jours de récupération → **B44h**
7. Congé personnel non rémunéré (congé sans solde, congé parental ...) → **B44i**

c. À Combien d'heures ou de jours correspondent ces congés ordinaires ?

d. À combien d'heures ou de jours correspond ce congé exceptionnel ?

e. À Combien d'heures ou de jours correspondent ces jours fériés ?

f. À Combien d'heures ou de jours correspondent ces ponts accordés par l'employeur ?

g. À Combien d'heures ou de jours correspondent ces jours de RTT ?

h. À Combien d'heures ou de jours correspondent ces jours de récupération ?

i. À Combien d'heures ou de jours correspond ce congé personnel non rémunéré ?

B45 a. Avez-vous été absent pour maladie ou accident du travail ?

1. Oui
2. Non → **B46a**

b. Combien d'heures ou de jours d'absence ?

**S'il M a une durée de travail prévue dans son contrat.
NBHP>0**

B46 a. Avez-vous effectué des heures supplémentaires (ou complémentaires) rémunérées ou non ?

1. Oui
2. Non → **B47a**

b. Combien d'heures supplémentaires (ou complémentaires) ?

c. Sur ces heures supplémentaires (ou complémentaires), combien sont ou seront rémunérées ? NSP accepté

**Si les heures supplémentaires n'ont pas toutes été rémunérées
EMPHSC=1 et EMPHRE<EMPHNH**

d. Et combien ont donné ou donneront droit à un repos compensateur ? NSP accepté

B47 a. Vos horaires ont-ils été affectés par les causes suivantes ?

(plusieurs réponses possibles)

1. Chômage partiel, intempéries
2. Activité de formation → **B47c**
3. Grève, conflit du travail → **B47d**
4. Non, par aucune des causes précédentes → **B48a**

b. Combien d'heures ou de jours de chômage partiel, intempéries ?

c. Combien d'heures ou de jours d'activité de formation ?

d. Combien d'heures ou de jours de grève, de conflit du travail ?

Si le nombre d'heures n'est pas renseigné
HEFX=EMPTY

B48 a. La semaine du lundi... au dimanche..., combien d'heures avez-vous effectuées dans votre emploi principal ? (Ne pas compter les heures ou jours de congés ordinaires exceptionnels, fériés, ponts, RTT, récupération, congé personnel non rémunéré, chômage partie activité de formation, grève, conflit du travail)

Si M a plusieurs employeurs et exerce plusieurs activités professionnelles
NBTEMP=2, 3 OU AUTSAL=1

b. La semaine du lundi... au dimanche..., combien d'heures de travail au total avez-vous effectuées sur l'ensemble de vos emplois et activités professionnelles ?

Si M a un travail occasionnel ou a effectué des heures de travail pendant la semaine de référence
(OCCREF=1 et HORAIC≠4) ou OCCREF=2 ou EMPNBH≠0

c. Combien de jours avez-vous travaillé la semaine du lundi... au dimanche...?

CONGÉS ANNUELS

Si M. a un emploi régulier salarié, avec un contrat de plus de 3 mois
STC=2 et non (DUDET<3mois) et OCCREF=2

B50 À combien de congés annuels avez-vous droit de manière régulière, y compris congés d'ancienneté ?

- Nombre de semaines
 - Nombre de jours
 - Cela fait donc semaines et jours de congés ?
- Oui
 - Non

Si M. déclare au moins un jour de congés annuels
(CONGSE+CONGJR)≠0

B51 Ces congés incluent-ils des jours de réduction du temps de travail ?

- Oui
- Non → **B53a**

B52 Combien de jours de RTT sur l'année ?

Si M. ne sait pas répondre
NBRRTA=EMPTY

B52 Bis Tranches de jours de RTT

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1. Moins de 5 jours | 4. De 15 à 19 jours |
| 2. De 5 à 9 jours | 5. 20 jours et plus |
| 3. De 10 à 14 jours | |

Si M. a un emploi régulier
OCCREF=2

B53 Combien avez-vous pris de congés l'année dernière ?

- a. Nombre de semaines B. Nombre de jours
c. Cela fait donc semaines et jours de congés ?
1. Oui
2. Non

Si M. a un emploi régulier autre que pour un particulier
(CHPUB=1,2,3,5,6) et OCCREF=2 et REDJOUA=2

B54 a. Bénéficiez-vous par ailleurs de jours de réduction du temps de travail ?

1. Oui
2. Non → **B53**

b. De combien de jours de RTT sur l'année ?

Si M. ne sait pas répondre
(NBRTTB=EMPTY)

B54 Bis Tranches de jours de RTT

- | | |
|---------------------|---------------------|
| 1. Moins de 5 jours | 4. De 15 à 19 jours |
| 2. De 5 à 9 jours | 5. 20 jours et plus |
| 3. De 10 à 14 jours | |

Bibliographie

Chagny O., « *La durée du temps de travail en France et en Allemagne : que penser de la comparaison proposée dans un document de janvier 2012 publié par Rexecode ?* », Billets du CEP, Groupe Alpha, Janvier 2012, 11 pages.

Dares, « *La durée de travail des salariés à temps complet* », Dares analyses, n°47, juillet 2013.

Heyer E., Plane M. et Timbeau X., « *Combien de temps les Français travaillent-ils ?* » Note de l'OFCE, 2012.

Insee, « *En 2010, les salariés ont pris en moyenne six semaines de congé* », Insee Première n° 1422, novembre 2012.

Coe-Rexecode, l'analyse économique au service des entreprises

1

Un service d'études économiques dédié à l'entreprise

Coe-Rexecode offre à ses adhérents
en exclusivité :

- un **diagnostic** de la conjoncture mondiale
- des **prévisions** argumentées
- un **réseau** d'échanges avec les entreprises adhérentes et les économistes
- une **équipe** disponible (documentalistes, statisticiens, économistes)
- les **outils** de l'analyse économique (tableaux de bord, diapotheques, radars, etc.)

2

Un acteur du débat de politique économique

Coe-Rexecode met à la disposition du public :

- des **documents de travail, notes d'actualité, tableaux de bord, cahiers de graphiques** sur les enjeux majeurs de la politique économique : croissance, compétitivité, emploi, économie numérique, développement durable, finances publiques
- des **enquêtes originales** (trésorerie des entreprises françaises, compétitivité qualité et prix des produits des grands exportateurs mondiaux)

Pour en savoir plus sur le forfait
adhérent ou les études publiques,
contactez-nous :
contact@coe-rexecode.fr



PRÉVOIR
ALERER
INFORMER

ÉCHANGER



ANALYSER

ÉCLAIRER
DÉBATTRE


Coe-Rexecode

29 avenue Hoche 75008 PARIS
Tél. (33) 01 53 89 20 89

www.coe-rexecode.fr

twitter @CoeRexecode

Coe-Rexecode... centre d'observation économique et de recherches pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises

Retrouvez l'intégralité des documents périodiques réalisés antérieurement par le Coe et Rexecode sur notre site internet www.coe-rexecode.fr

Documents de travail récemment parus

<i>Une grille d'analyse des évaluations des impacts macroéconomiques de la transition énergétique</i>	N° 48 - mai 2014
<i>Perspectives économiques 2014-2015 : croissance sous stimulant monétaire</i>	N° 47 - mars 2014
<i>Deuxième dividende numérique : enjeux économiques de la date des enchères</i>	N° 46 - mars 2014
<i>Les enjeux de la compétitivité des services de prestations intellectuelles pour la compétitivité globale</i>	N° 45 - janvier 2014
<i>La compétitivité française en 2013</i>	N° 44 - octobre 2013
<i>Perspectives économiques 2013-2014 : la croissance s'installe, les écueils demeurent</i>	N° 43 - septembre 2013
<i>Divergences et disparités entre pays de la zone euro</i>	N° 42 - juin 2013
<i>L'impact macroéconomique de la suppression du déficit du système de retraite selon les leviers mis en oeuvre</i>	N° 41 - juin 2013
<i>Perspectives économiques 2013-2014 : une croissance mondiale semée d'embûches</i>	N° 40 - avril 2013
<i>L'impact sur les secteurs industriels de l'introduction d'une taxe carbone en France</i>	N° 39 - avril 2013
<i>La compétitivité française en 2012</i>	N° 38 - novembre 2012
<i>Les conditions du déploiement de l'Internet à très haut débit : comparaison internationale et enseignements pour la France</i>	N° 37 - novembre 2012
<i>La contribution de l'industrie du médicament à la réindustrialisation du territoire</i>	N° 36 - septembre 2012
<i>Perspectives économiques 2012-2013 : l'Europe enlisée</i>	N° 35 - septembre 2012
<i>Opportunités et coûts potentiels d'une fiscalité environnementale</i>	N° 34 - septembre 2012
<i>Situation et perspectives de l'emploi à la mi-2012 : l'enjeu de l'emploi est indissociable de l'impératif de compétitivité</i>	N° 33 - juillet 2012
<i>Audit de la situation des entreprises françaises</i>	N° 32 - juillet 2012
<i>L'approvisionnement énergétique de la planète à horizon 2035</i>	N° 31 - juin 2012



Coe-Rexecode

Centre d'Observation Économique et de Recherches pour l'Expansion de l'Économie et le Développement des Entreprises

Siège social : 29 avenue Hoche • 75008 Paris • www.coe-rexecode.fr
Téléphone : +33 (0)1 53 89 20 89 • Fax : +33 (0)1 45 63 86 79

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 • APE 9412 Z • SIRET 784 361 164 00030 • TVA FR 80 784 361 164
www.coe-rexecode.fr • www.twitter.com/CoeRexecode

Partenaire de la



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

ISSN : 1956-0486